

COMMUNE DE FULLY

CONCOURS D'ARCHITECTURE

**POUR LA CONSTRUCTION
D'UN CENTRE SCOLAIRE**

A

VERS L'EGLISE - FULLY

RAPPORT DU JURY

NOVEMBRE 1998

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--|----------|
| 1. | Indications générales | 3 |
| 1.1. | Organisation du concours | 3 |
| 1.1.2 | Participants | 3 |
| 1.2. | Jury | 3 |
| 1.2.1 | Composition du jury | 3 |
| 1.2.2 | Secrétariat | 4 |
| 1.3. | Inscriptions au concours | 4 |
| 1.4. | Réponses aux questions | 4 |
| | | |
| 2. | Problèmes posés aux concurrents | 5 |
| 2.1. | Objectifs | 5 |
| 2.2. | Site | 5 |
| | | |
| 3. | Déroulement du jugement | 6 |
| 3.1. | Projets remis | 6 |
| 3.2. | Examen préalable | 7 |
| 3.3. | Délibérations | 7 |
| 3.4. | Recevabilité | 7 |
| 3.5. | Réflexions à propos du jugement | 7 |
| 3.6. | Examen des projets | 8 |
| 3.7. | Visite du site | 8 |
| 3.8. | Premier tour d'élimination | 9 |
| 3.9. | Deuxième tour d'élimination | 12 |
| 3.10 | Troisième tour d'élimination | 20 |
| 3.11 | Analyse des projets restants | 29 |
| 3.12 | Tour de rattrapage | 44 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 4. | Classement et attribution des prix | 45 |
| 5. | Recommandations et conclusions du jury | 46 |
| 6. | Approbation du rapport du jury | 47 |
| 7. | Ouverture des enveloppes cachetées | 48 |
| 7.1. | Projets primés | 48 |
| 8. | Divers | 49 |
| 9. | Liste des auteurs | 50 |

1. INDICATIONS GENERALES

1.1 Organisation du concours

La commune de Fully, en collaboration avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, représenté par son Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie, a ouvert un concours d'architecture au sens des articles 6 et 9 du Règlement SIA No 152, édition 1993 sur les concours d'architecture.

1.1.2 Participants

Le concours était ouvert aux architectes inscrits au registre suisse A ou B, aux architectes diplômés EPF, EAUG ou ETS ou ayant une formation reconnue équivalente et à ceux qui sont inscrits dans un registre cantonal des architectes. La participation au concours était limitée aux architectes qui s'étaient préinscrits avant le 2 juin 1998, auprès du Service cantonal des bâtiments, Etat du Valais, à Sion et qui ont confirmé leur inscription définitive jusqu'au 20 juin 1998, selon le point 1.6 du règlement et programme.

1.2 Jury

1.2.1 Composition du jury

Président :

Bernard **ATTINGER**, Architecte cantonal, Sion

Membres :

Bernard **TROILLET**, Président, Fully

Fonso **BOSCHETTI**, Architecte, Lausanne

Philippe **BROCHELLAZ**, Conseiller communal, Président de la commission d'urbanisme, Fully

Edouard **FELLAY**, Conseiller communal, Président de la commission des constructions et bâtiments

Jean-Luc **GROBETY**, Architecte EPF, Fribourg

Pierre **ROUAULT**, Architecte EPF, Lausanne

Suppléants :

Vincent **CARRON**, Conseiller communal, Fully

Laurent **MAYORAZ**, Architecte, Service des bâtiments, Sion

Albert **RODUIT**, Conseiller communal, Fully

Expert :

Pierre-Marie **GABIOUD**, Service de l'enseignement, Sion

1.2.2 Secrétariat

Sabine **RAST**, Fully

Christine **DELETROZ KUONEN**, Fully

1.3 Inscriptions au concours

Sur 37 bureaux inscrits, 31 ont rendu un projet dans les délais fixés.

1.4 Réponses aux questions

Les réponses aux 8 questions anonymes ont été envoyées aux concurrents le 4 septembre 1998.

2. PROBLEME POSE AUX CONCURRENTS

2.1 Objectifs

Confrontée à une augmentation de population scolaire, de niveau primaire, et vu la vétusté de l'un des bâtiments scolaires existants de Vers l'Eglise, la commune de Fully se trouve dans l'obligation d'étudier la construction d'un nouveau centre scolaire pour une capacité maximum de 400 élèves.

Ce centre scolaire sera construit dans le centre du village de Vers l'Eglise à proximité de la salle polyvalente existante.

L'aménagement des espaces extérieurs comprendra les cours de récréation, les places de jeux et des places de parc pour le personnel enseignant.

Les places de sports sont prévues sur les parcelles communales situées au sud-ouest du site.

2.2 Site

Le terrain mis à disposition par la commune se trouve au centre du village de Vers l'Eglise. Il est limité, à l'ouest, par la rue des Sports, au nord par la rue des Fontanettes et, au sud, par la rue de la Poste.

3. DEROULEMENT DU JUGEMENT

3.1 Projets remis

Les documents des 31 projets ont été remis dans les délais exigés.

Les projets ont été exposés et numérotés arbitrairement de 1 à 31.

| | |
|--------------|----------|
| Projet No 1 | 25.03.80 |
| Projet No 2 | 67.29.24 |
| Projet No 3 | 70.70.70 |
| Projet No 4 | 66.64.57 |
| Projet No 5 | 34.81.44 |
| Projet No 6 | 22.04.57 |
| Projet No 7 | 23.22.54 |
| Projet No 8 | 01.00.10 |
| Projet No 9 | 94.55.46 |
| Projet No 10 | 16.75.49 |
| Projet No 11 | 23.19.20 |
| Projet No 12 | 26.43.10 |
| Projet No 13 | 25.07.31 |
| Projet No 14 | 30.19.06 |
| Projet No 15 | 17.35.42 |
| Projet No 16 | 49.10.08 |
| Projet No 17 | 02.23.73 |
| Projet No 18 | 08.60.10 |
| Projet No 19 | 75.13.17 |
| Projet No 20 | 68.32.51 |
| Projet No 21 | 01.11.67 |
| Projet No 22 | 75.82.19 |
| Projet No 23 | 57.91.39 |
| Projet No 24 | 10.22.27 |
| Projet No 25 | 45.69.87 |
| Projet No 26 | 71.68.64 |
| Projet No 27 | 44.97.21 |
| Projet No 28 | 12.31.29 |
| Projet No 29 | 22.09.95 |
| Projet No 30 | 20.00.06 |
| Projet No 31 | 80.92.00 |

3.2 Examen préalable

L'examen préalable des projets, visant à contrôler le respect du règlement et du programme, remplit les exigences de la norme SIA 152, art. 42.1 et a été effectué par le Service des bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat du Valais. Le procès-verbal d'ouverture des cartables et le rapport technique sont remis aux membres du jury.

3.3 Délibérations

Le jury s'est réuni les 29, 30 octobre 1998 et le 3 novembre 1998 dans les locaux de l'ancien cinéma Michel à Fully.

3.4 Recevabilité

Le jury contrôle et constate que les conditions prévues à l'article 42.1 du règlement SIA 152 sont respectées.

Le projet no 23 déroge à la règle de l'alignement sur la rue de la Poste ; le jury, sur la base de l'article 42.1.2, décide de l'écarter de la répartition des prix.

D'autres projets prennent quelques libertés par rapport au nombre de places de parc. Le règlement du concours laissant des possibilités d'interprétation, le jury décide de ne pas écarter de projets dérogeant sur ce point.

3.5 Réflexions à propos du jugement

Généralités :

En rédigeant le présent rapport, après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets, le jury, face aux 31 concurrents qui se sont donnés la peine d'aborder les problèmes posés par ce concours, ne peut livrer qu'une partie des réflexions qu'il a faites tout au long de son travail. Il n'a pas la prétention de régler de manière définitive tous les problèmes posés par l'établissement de ce projet dans ce lieu. Il espère en donnant ses réflexions, permettre une meilleure compréhension de ses choix et du présent rapport.

Le travail d'un jury de concours se fait à partir des analyses et des conclusions faites par les concurrents. La tâche du jury est facilitée par les différentes manières d'envisager le problème présenté par ces derniers. La confrontation des différentes solutions proposées permet au jury d'approcher pas à pas, tour après tour, de la réponse optimale au problème posé. Cette solution ne peut pas être le cumul des

réponses données aux questions posées aux concurrents. Elle se trouve auprès de celui, ou de ceux, qui auront le mieux su en faire la synthèse pour proposer une réponse globale. Le rôle de l'architecte ne consiste pas simplement à répondre à toutes les demandes de l'utilisateur; sa mission ne peut s'accomplir qu'en dépassant les réponses fonctionnelles, en répondant certes aux besoins et contraintes, mais en réunissant tous les éléments : territoire, organisation, contenu, contenant, pour en faire un tout, UN projet.

Problèmes particuliers :

L'espace mis à disposition pour ce concours s'adosse au village, au point de rupture, entre la plaine et le coteau. Vers le sud, il fait partie de la nouvelle zone d'urbanisation et se limite par une route en train de prendre de l'importance.

La partie amont du terrain est occupée par la salle de gymnastique dont la face nord et la « petite place » établissent le contact avec l'ancien village. L'implantation de ce volume, dans cette situation privilégiée, rend plus difficile la création d'une relation avec l'ancienne rue principale du village, la rue de l'Eglise.

Cette occupation du sol enlève un certain nombre de possibilités de relations village-école et oblige la nouvelle construction à trouver, créer, son propre site dans la plaine et cela en se mettant en rapport avec la salle de gymnastique.

Il s'agissait là d'un des problèmes que devait régler ce concours. Les projets présentés tentent tous ce pari difficile, soit en marquant fortement leur présence soit en restant plus discrets. L'aménagement des espaces extérieurs prend ainsi une très grande importance dans la mise en valeur du complexe scolaire à créer.

3.6 Examen des projets

Le jury procède à un examen complet des 31 projets en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

3.7 Visite du site

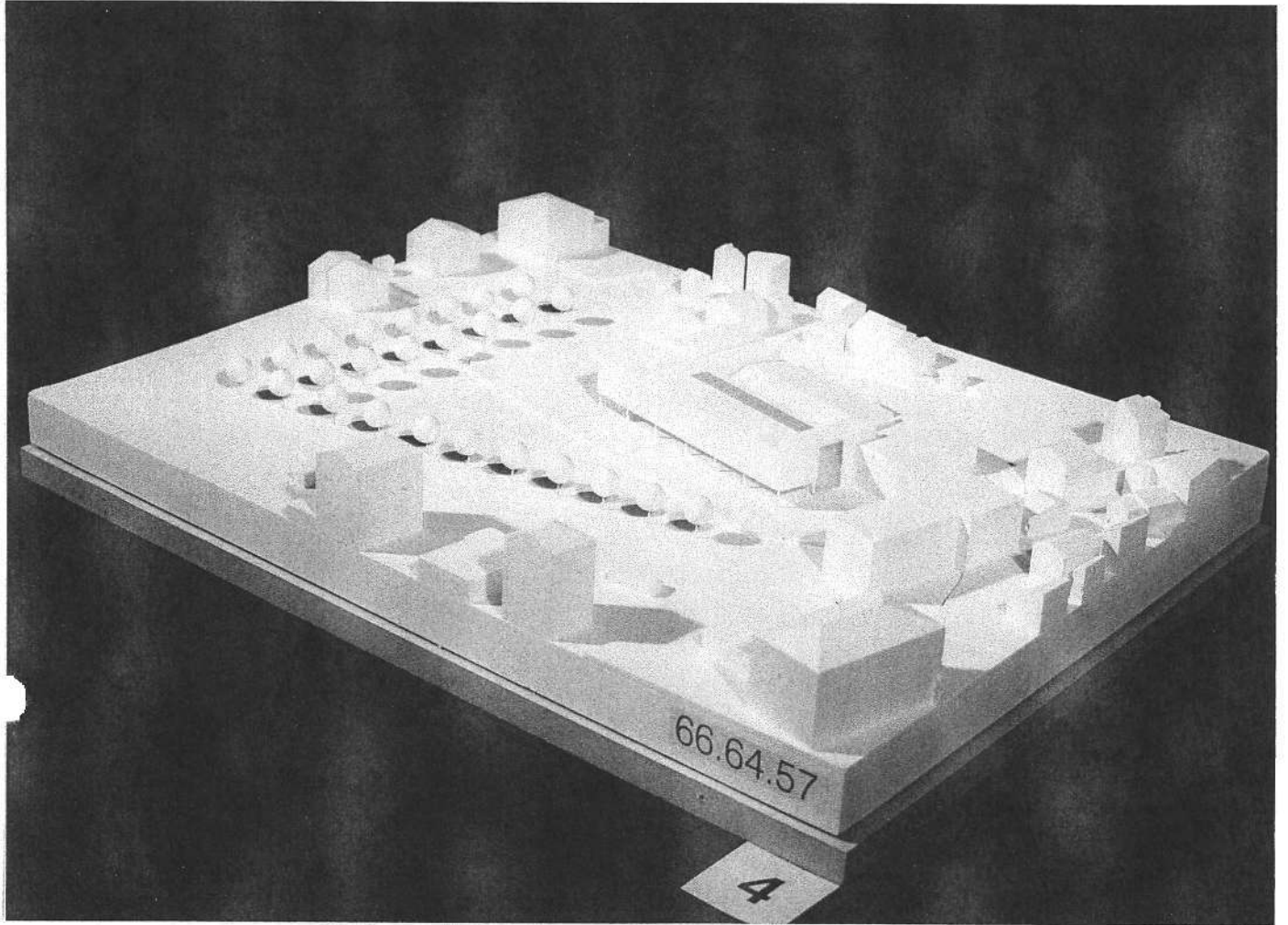
Le jury s'est rendu sur le site le 29 octobre 1998.

3.8 Premier tour d'élimination

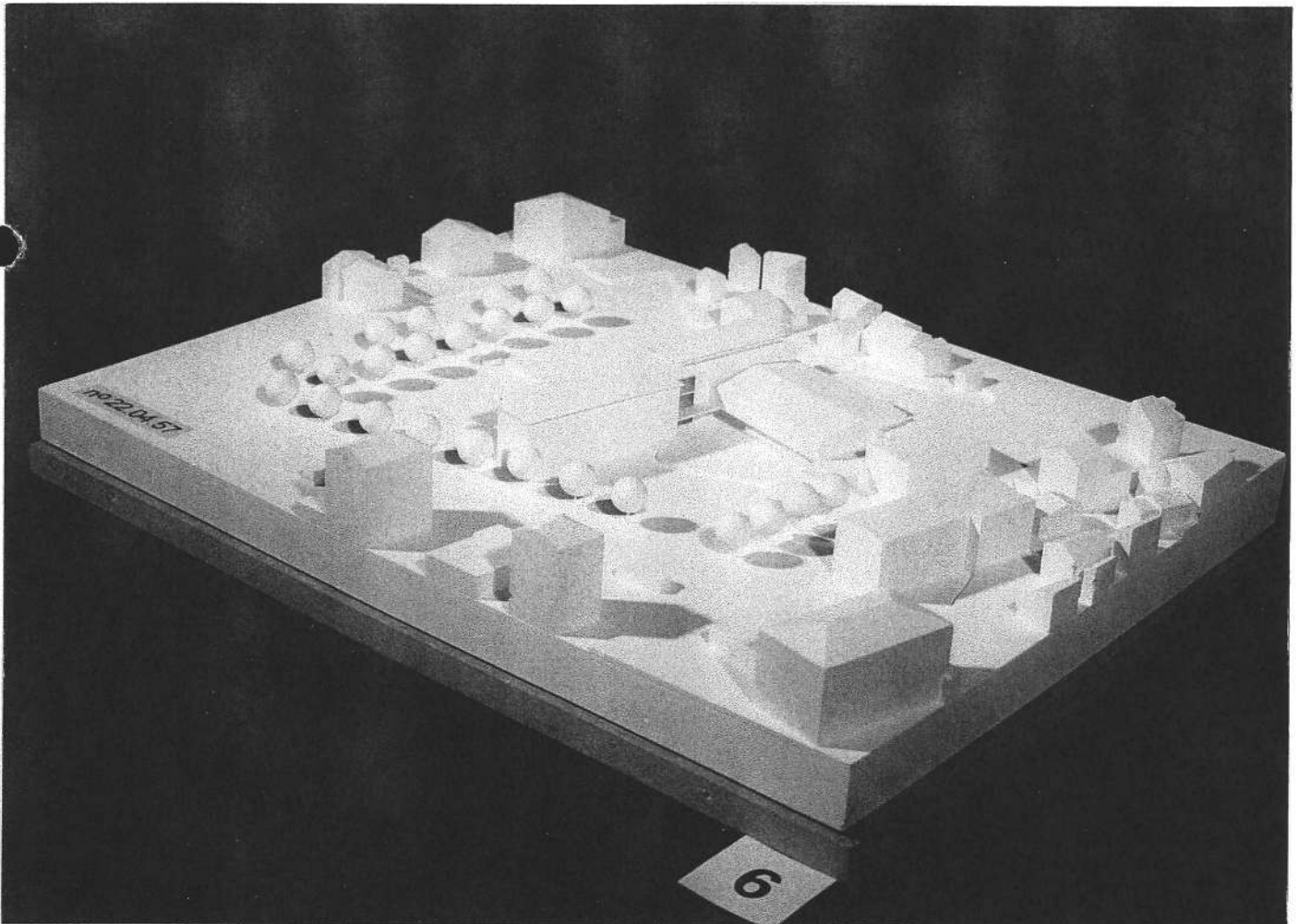
Après avoir pris connaissance du rapport technique et procédé à l'examen général des projets, le jury étudie tous les projets et décide d'éliminer au premier tour les projets ne répondant pas globalement ou sectoriellement aux questions soulevées par ce concours, notamment dans leurs rapports avec le site, mais aussi dans leur organisation ou l'expression architecturale présentée.

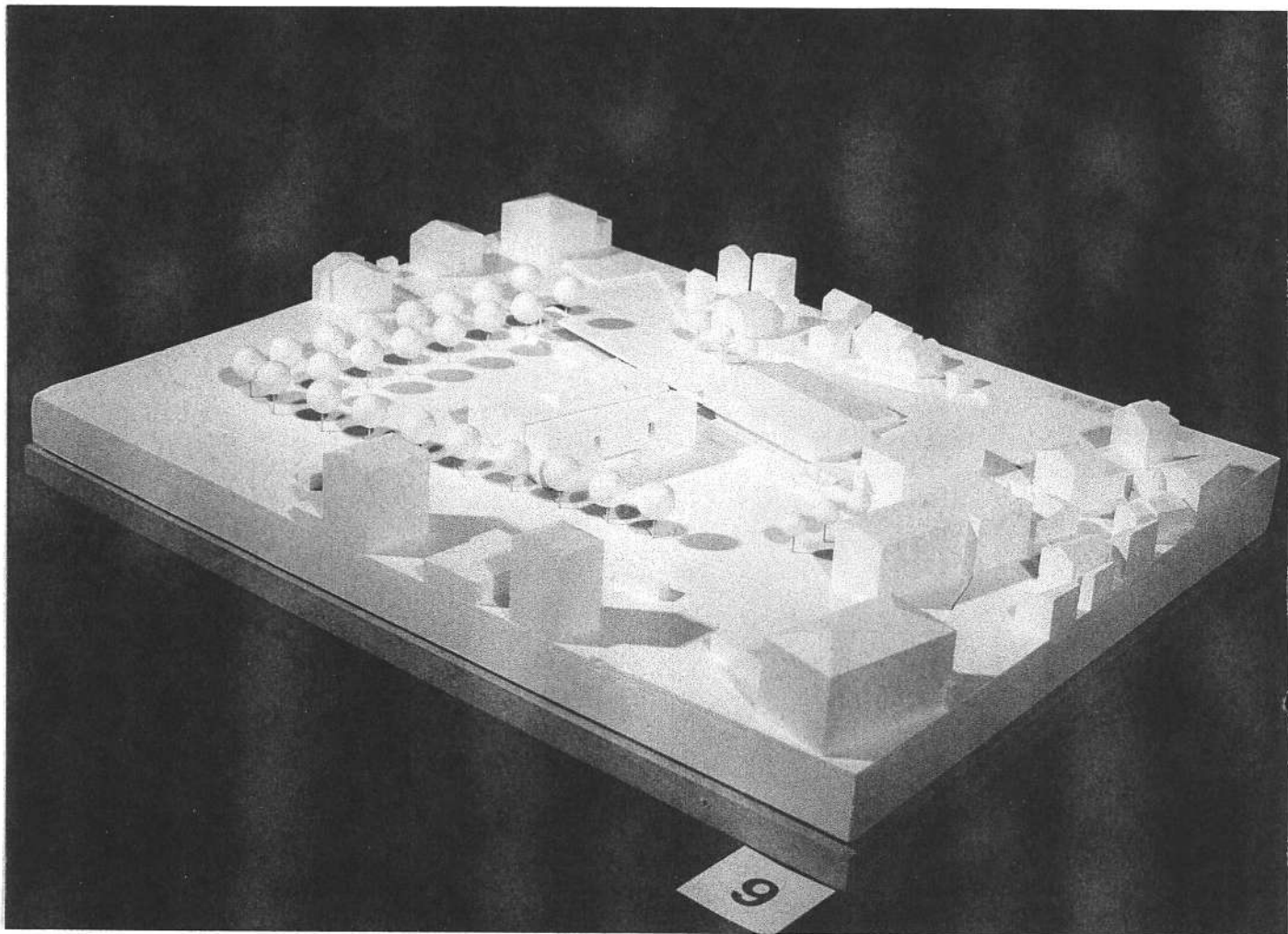
Les 4 projets suivants sont éliminés au premier tour :

| | |
|--------------|-----------------|
| Projet No 4 | 66.64.57 |
| Projet No 6 | 22.04.57 |
| Projet No 9 | 94.55.46 |
| Projet No 11 | 23.19.20 |

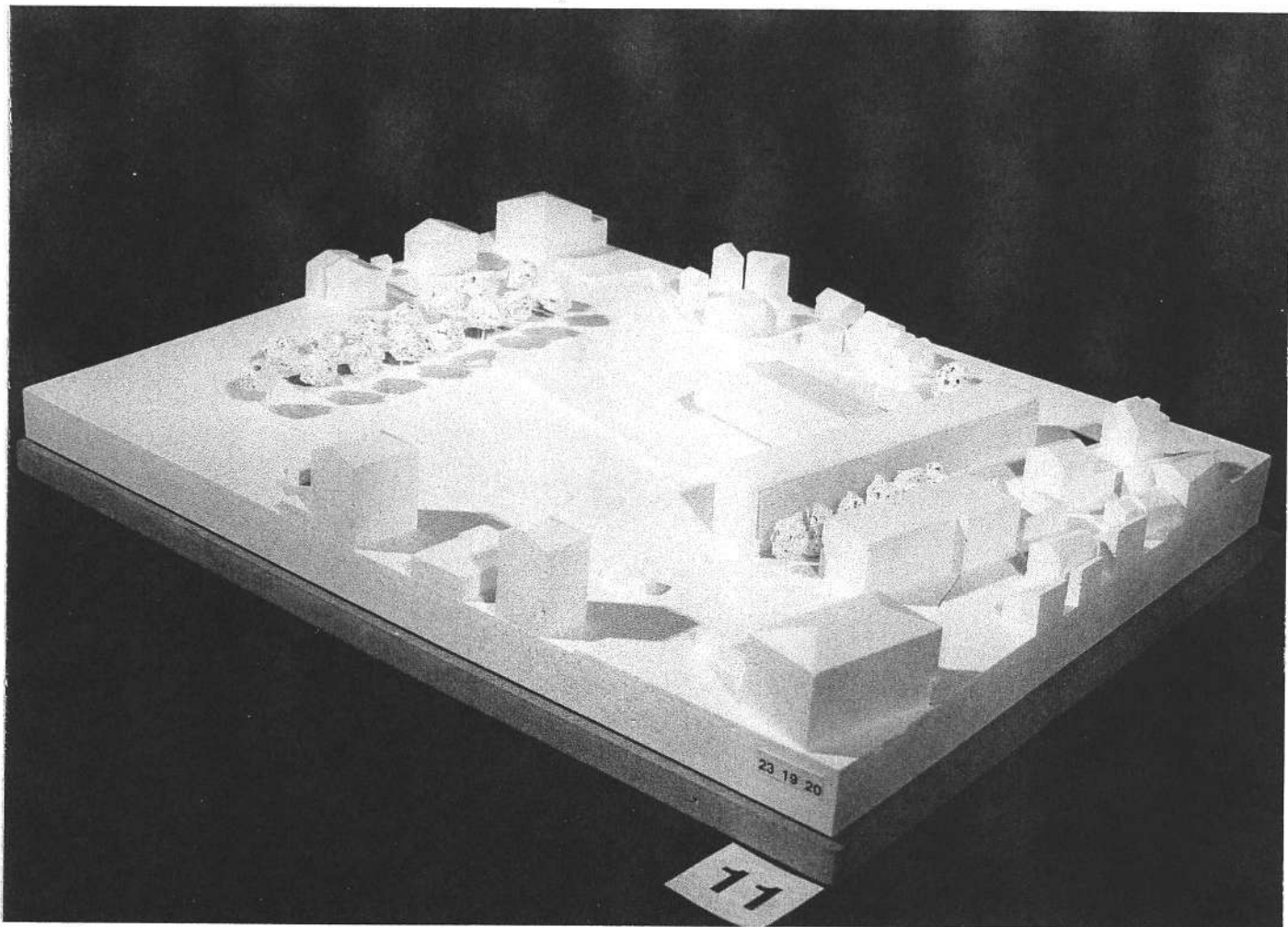


Projet No 4 - 66.64.57
Projet No 6 - 22.04.57





Projet No 9 - 94.55.46
Projet No 11 - 23.19.20

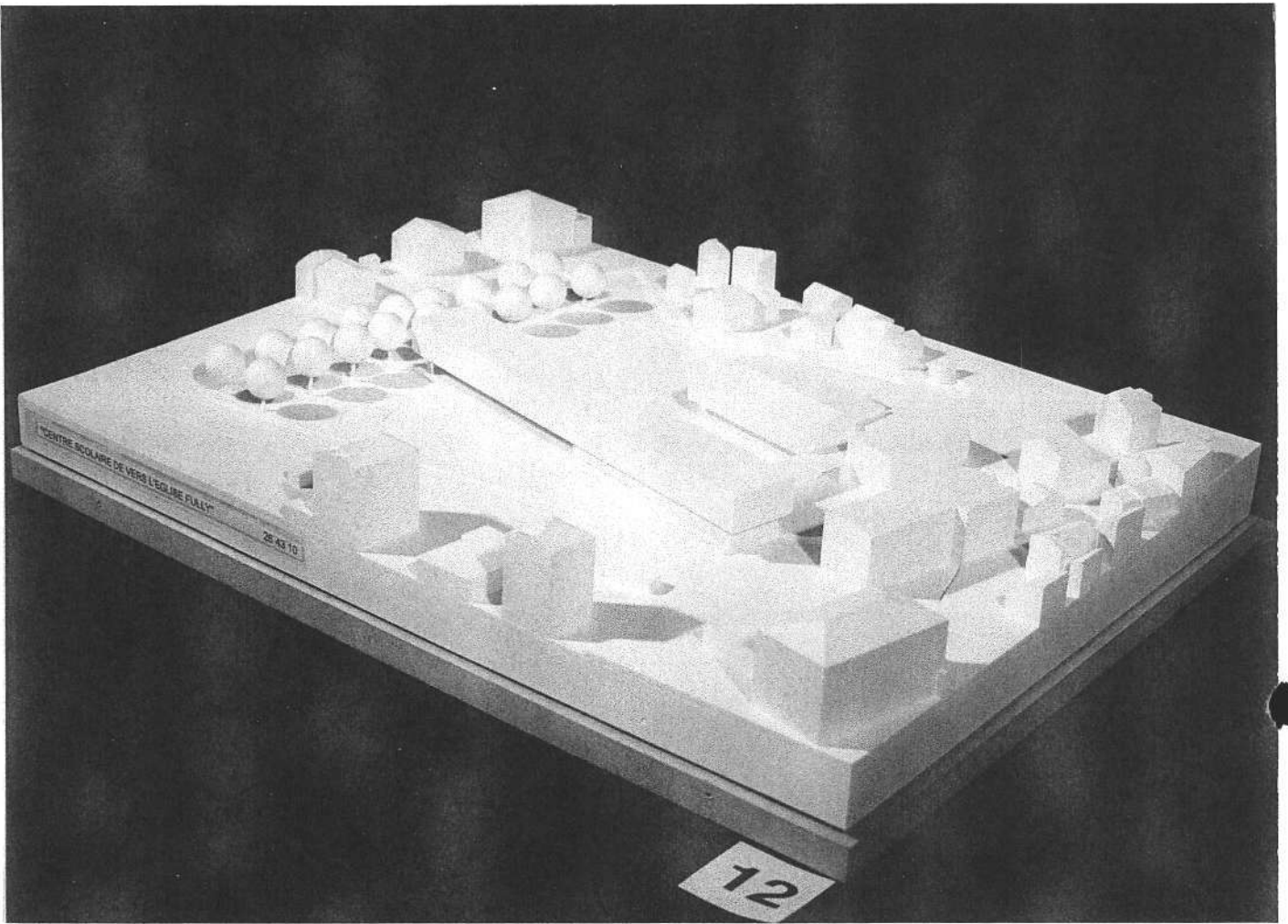


3.9 Deuxième tour d'élimination

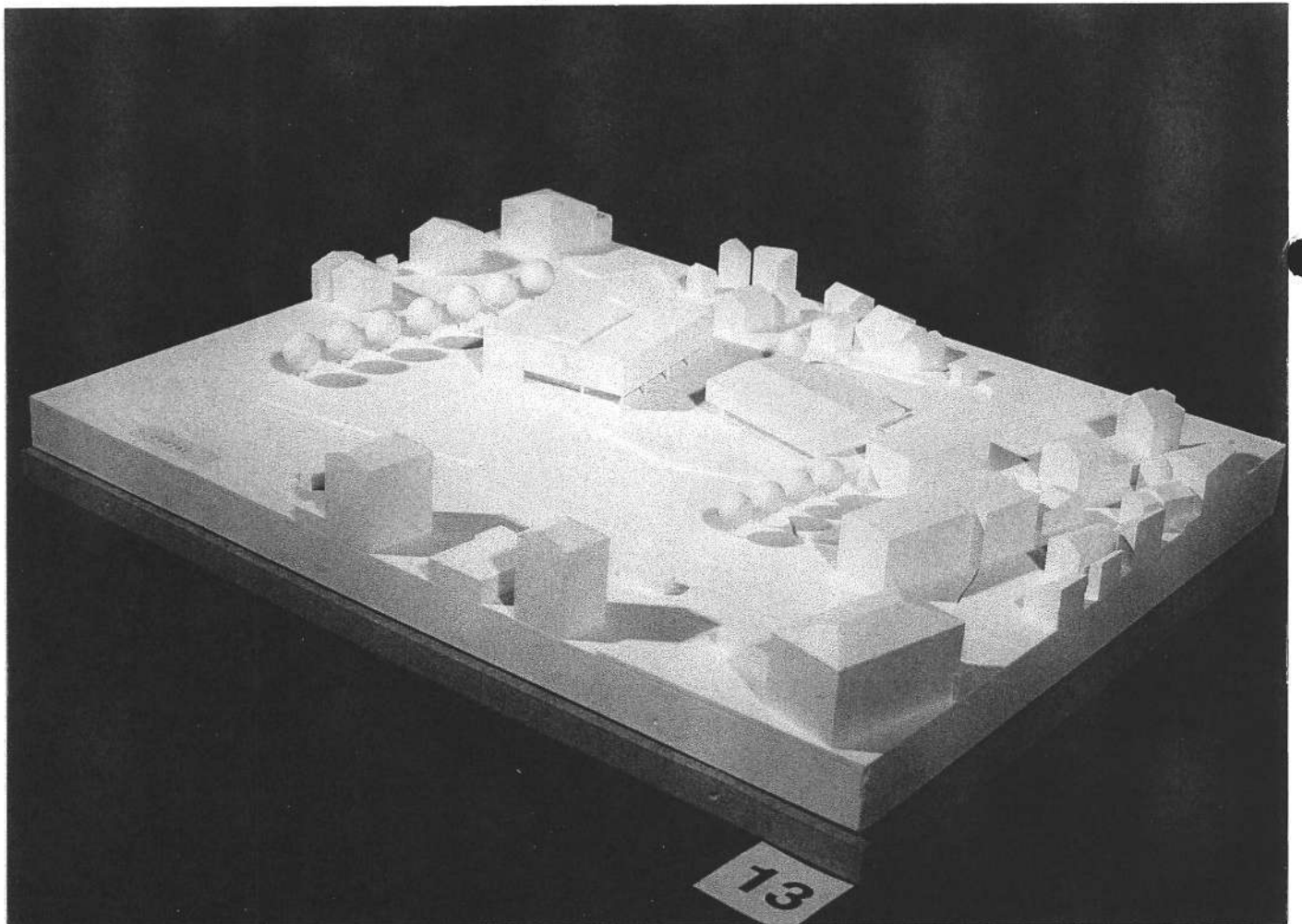
Le jury approfondit l'analyse des projets lors du deuxième tour et élimine les 13 projets suivants:

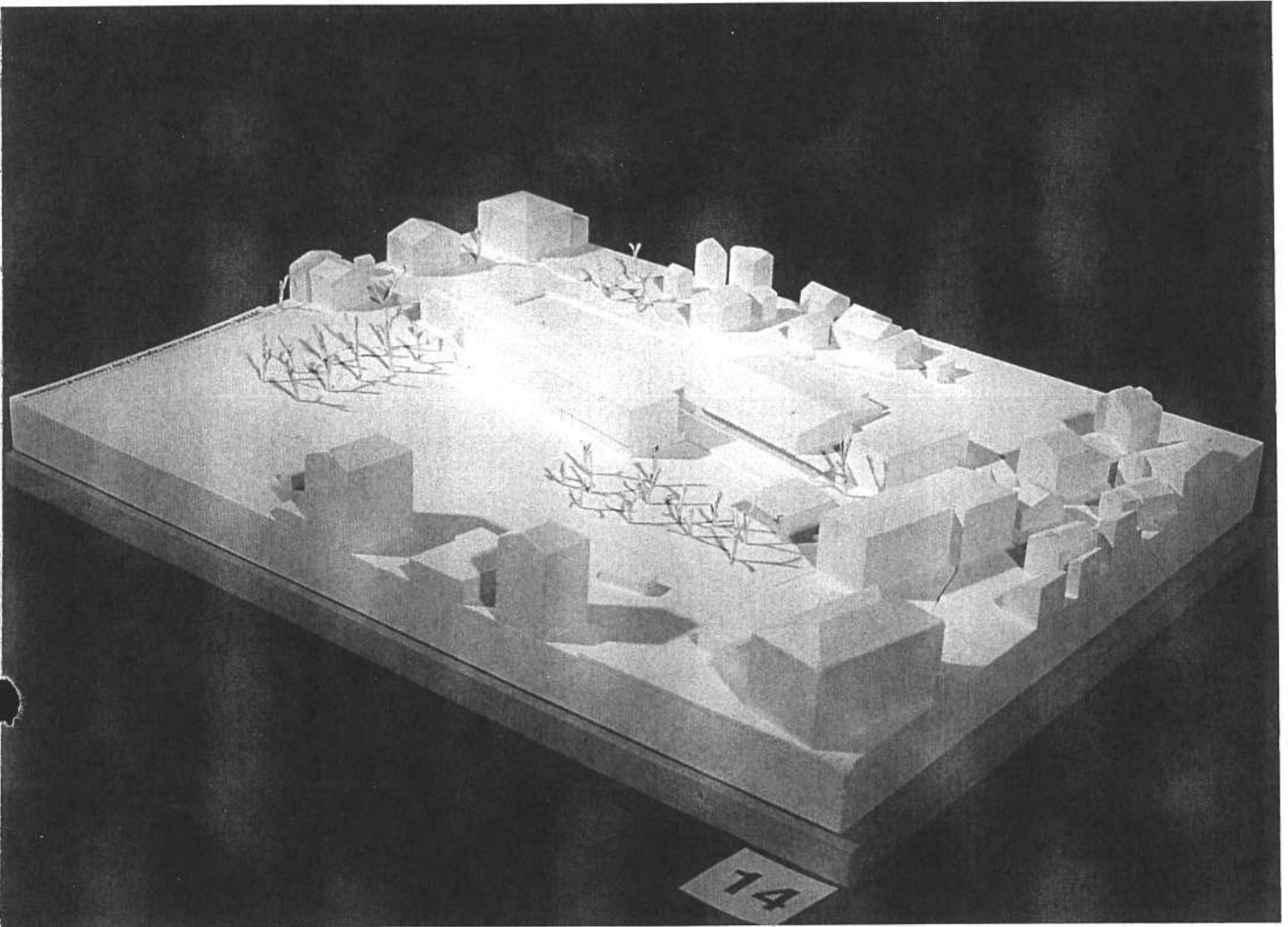
| | |
|---------------------|-----------------|
| Projet No 12 | 26.43.10 |
| Projet No 13 | 25.07.31 |
| Projet No 14 | 30.19.06 |
| Projet No 15 | 17.35.42 |
| Projet No 18 | 08.60.10 |
| Projet No 19 | 75.13.17 |
| Projet No 21 | 01.11.67 |
| Projet No 22 | 75.82.19 |
| Projet No 24 | 10.22.27 |
| Projet No 25 | 45.69.87 |
| Projet No 26 | 71.68.64 |
| Projet No 29 | 22.09.95 |
| Projet No 31 | 80.92.00 |

Le jury renonce à rédiger la critique de chacun de ces projets.

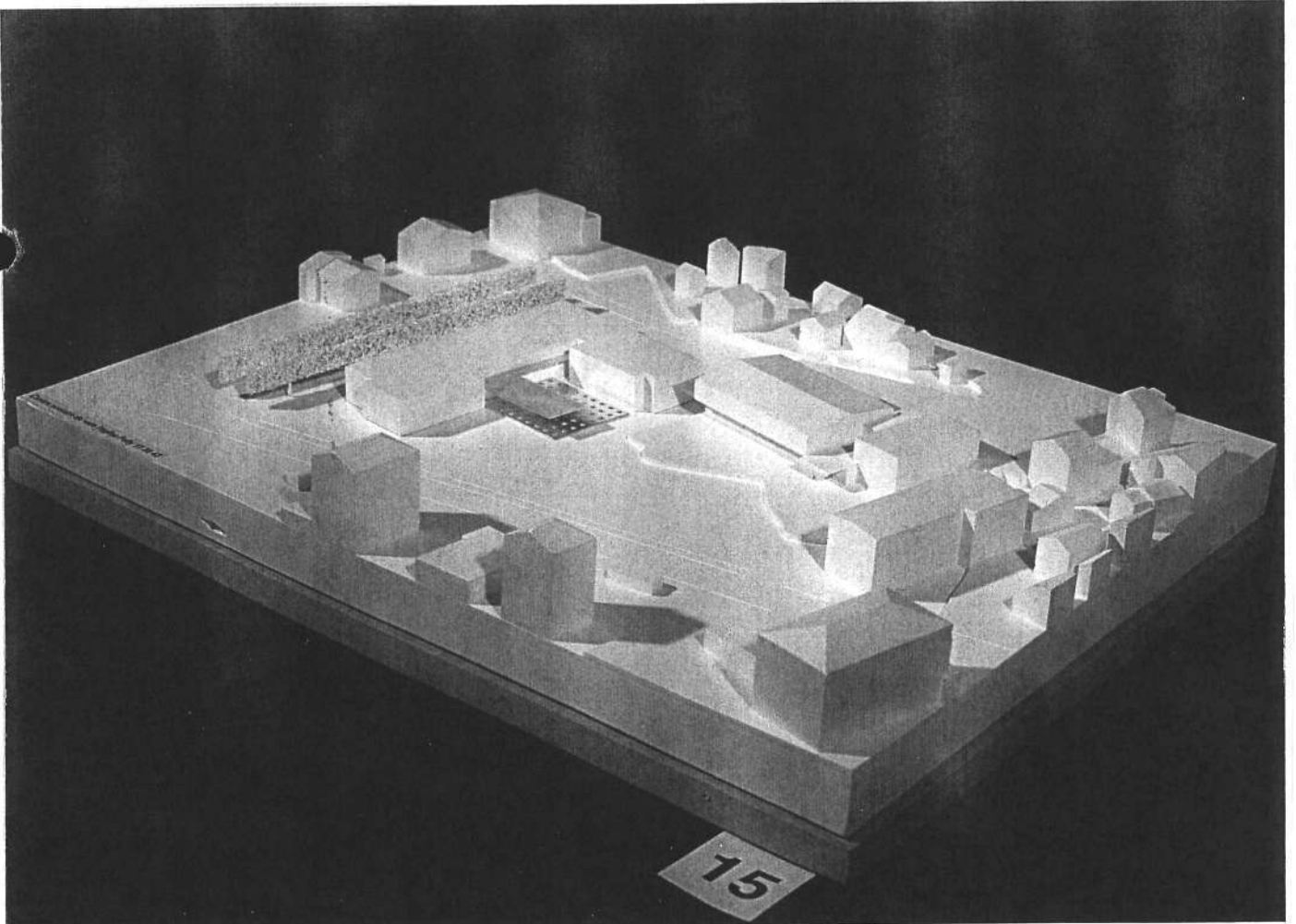


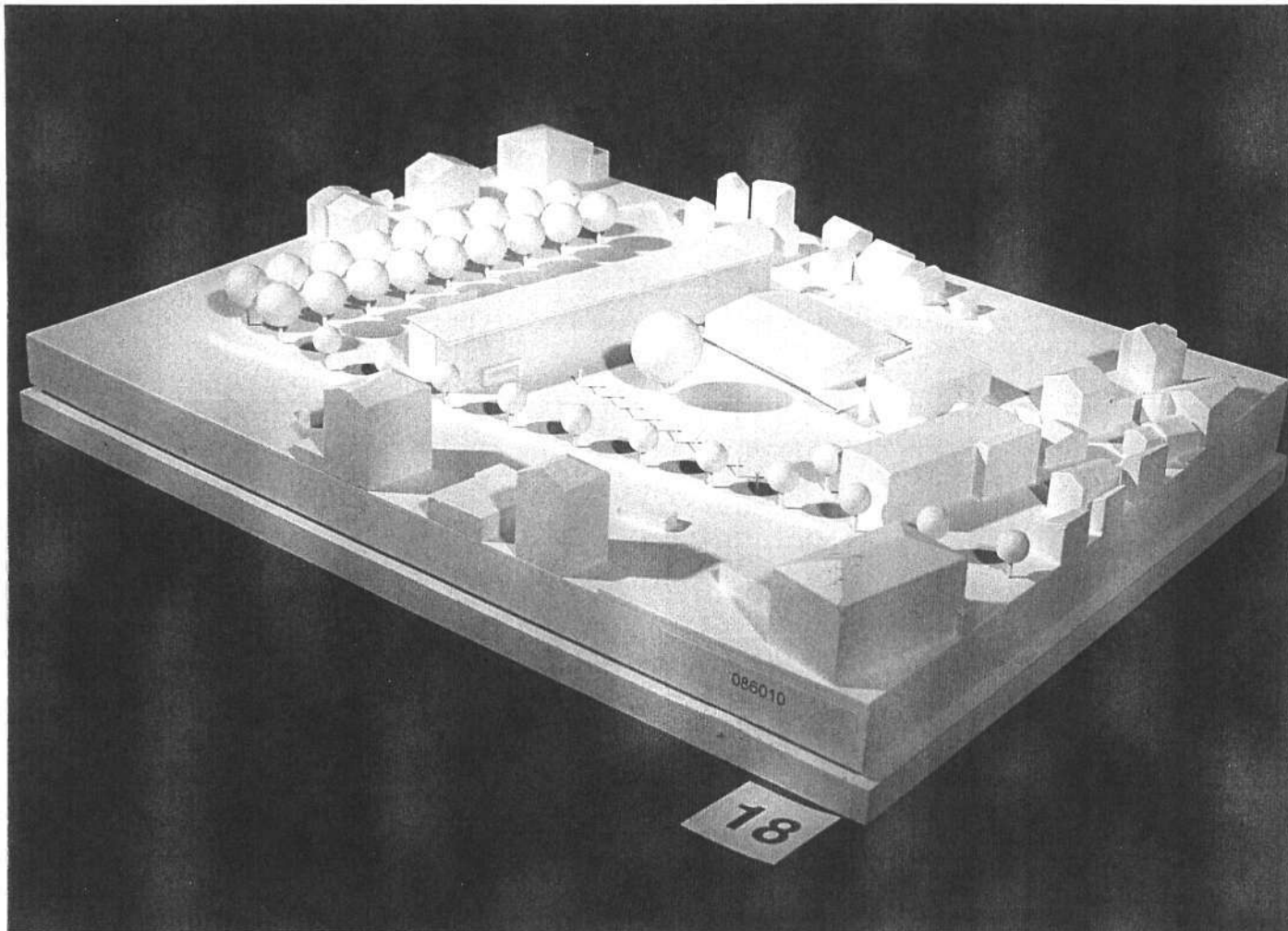
Projet No 12 - 26.43.10
Projet No 13 - 25.07.31



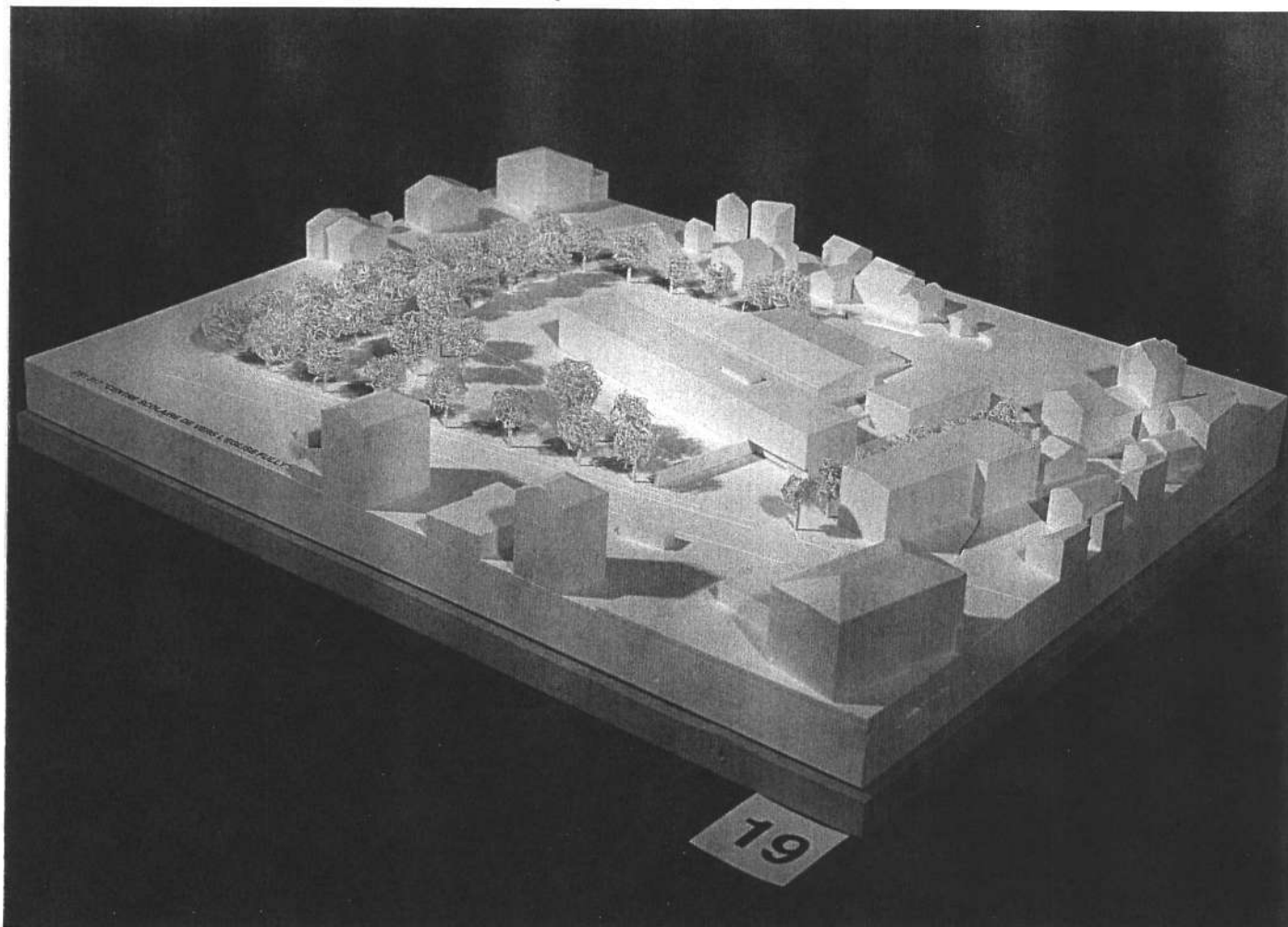


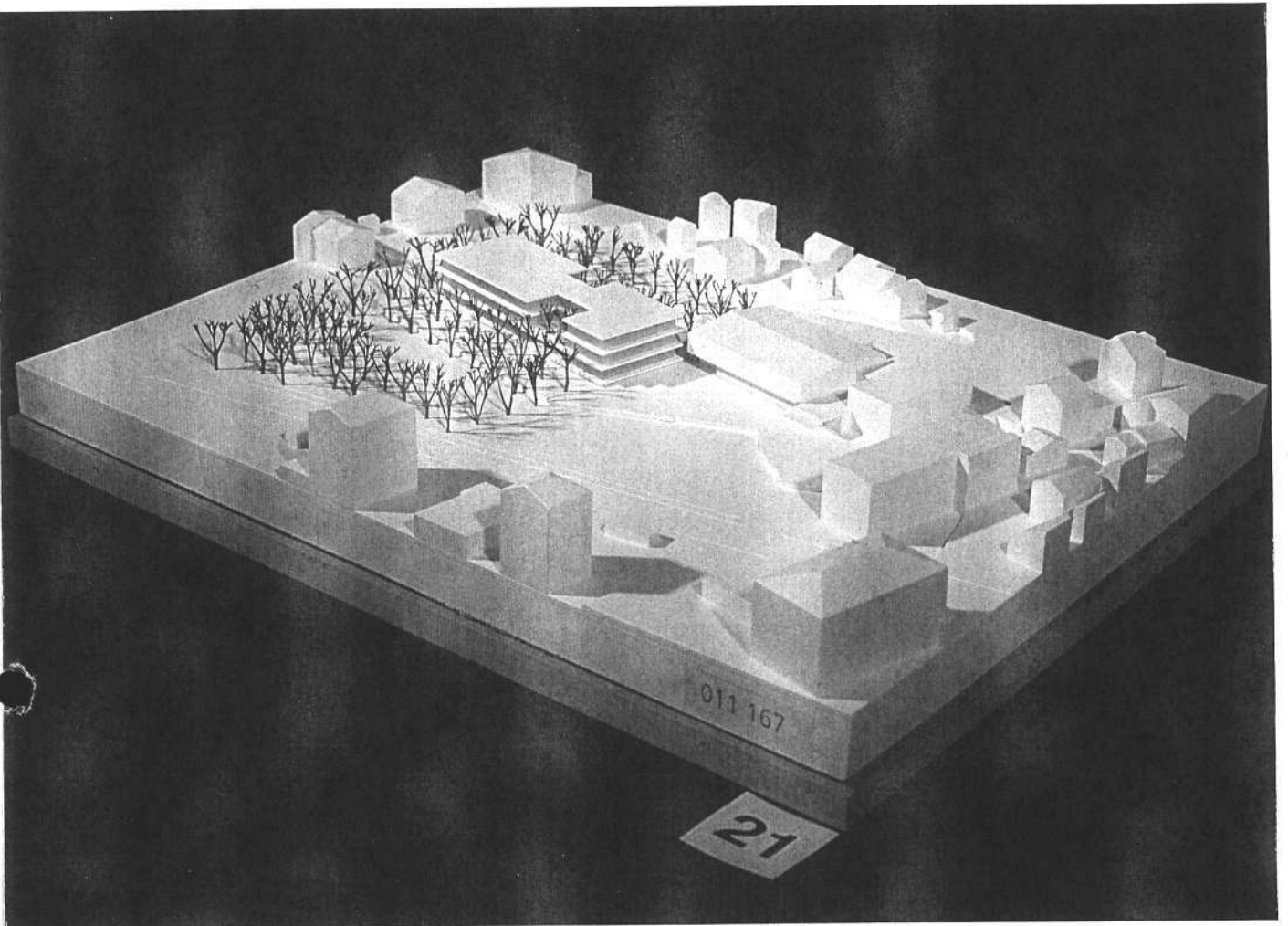
Projet No 14 - 30.19.06
Projet No 15 - 17.35.42



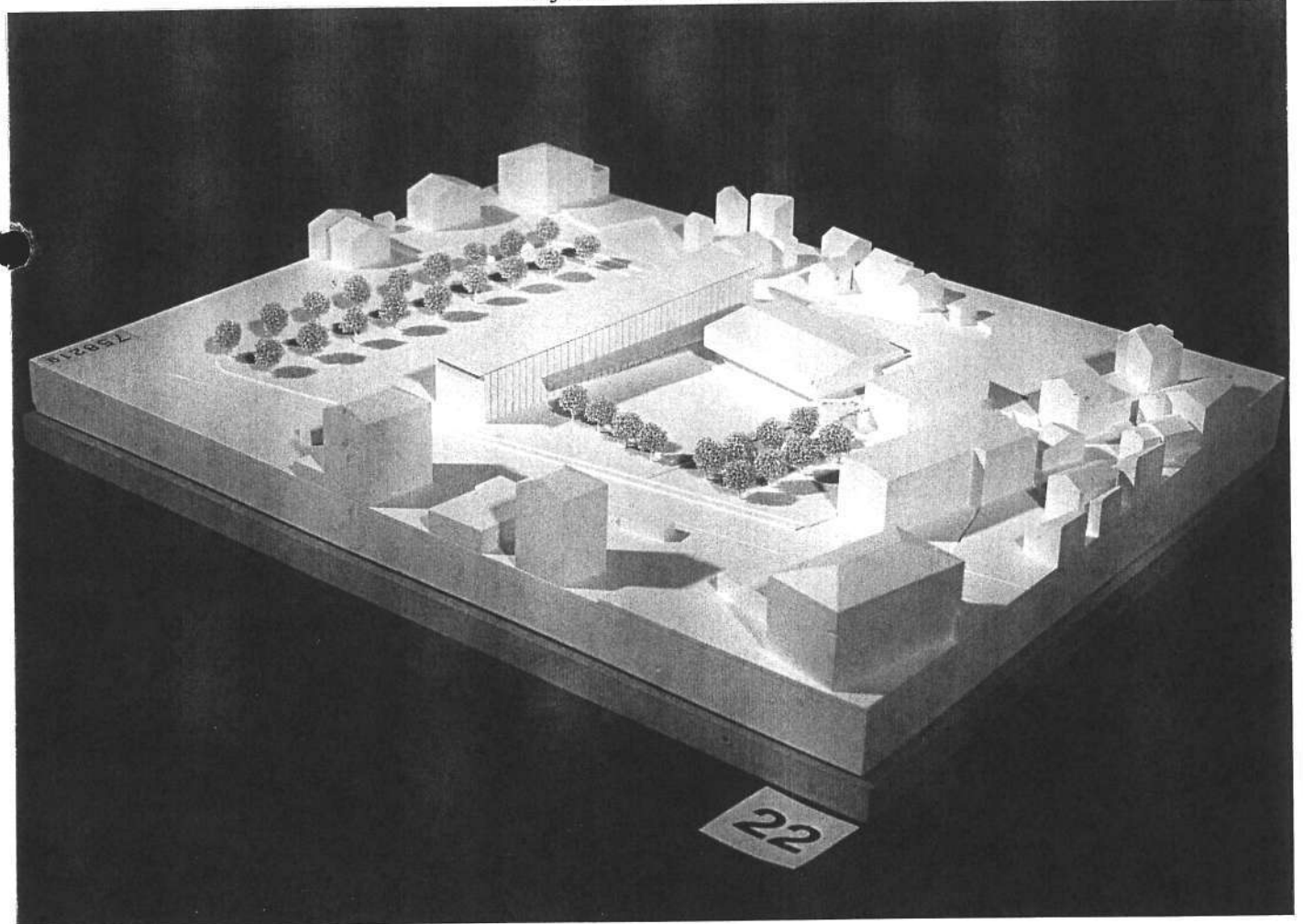


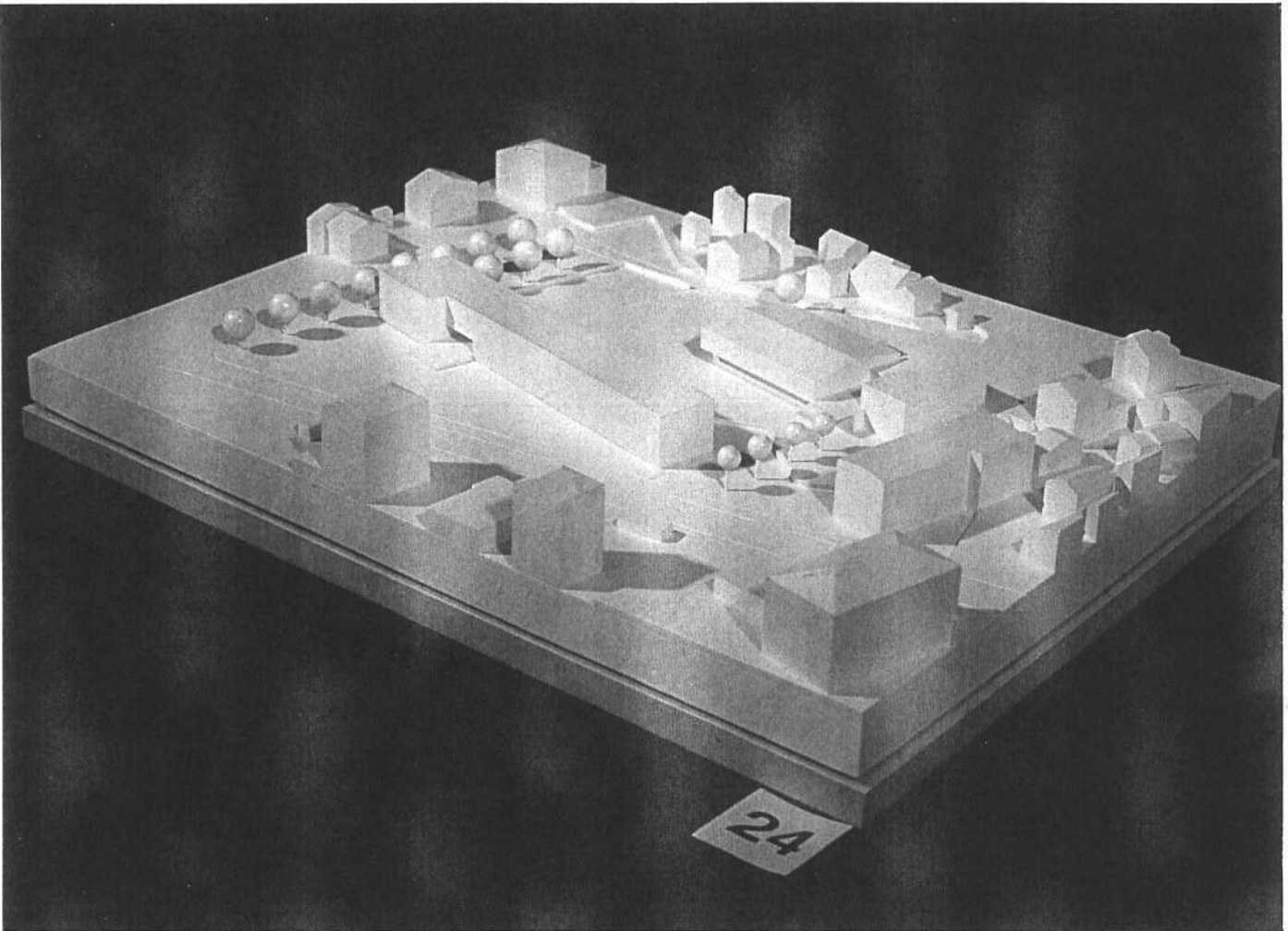
Projet No 18 - 08.60.10
Projet No 19 - 75.13.17



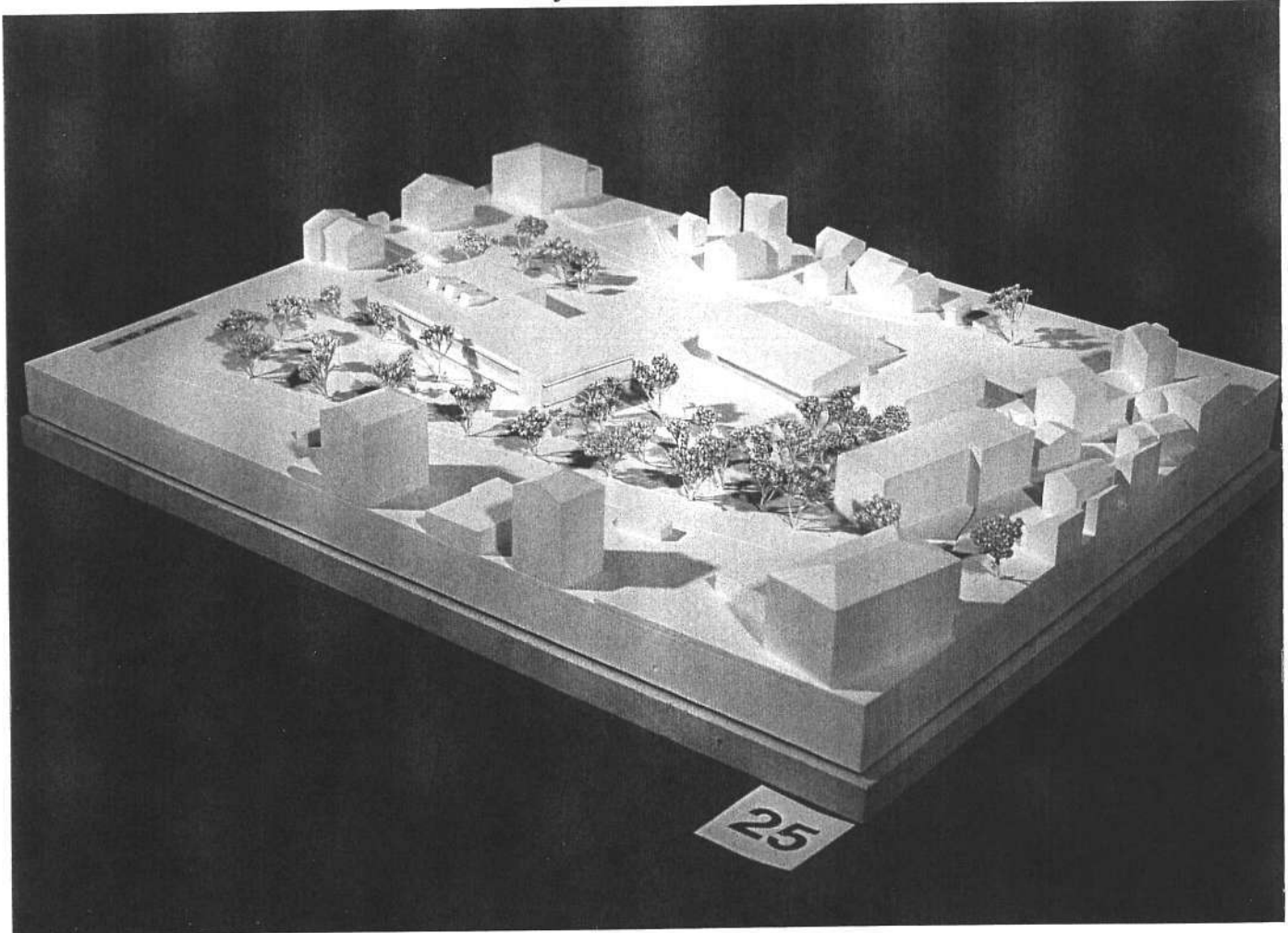


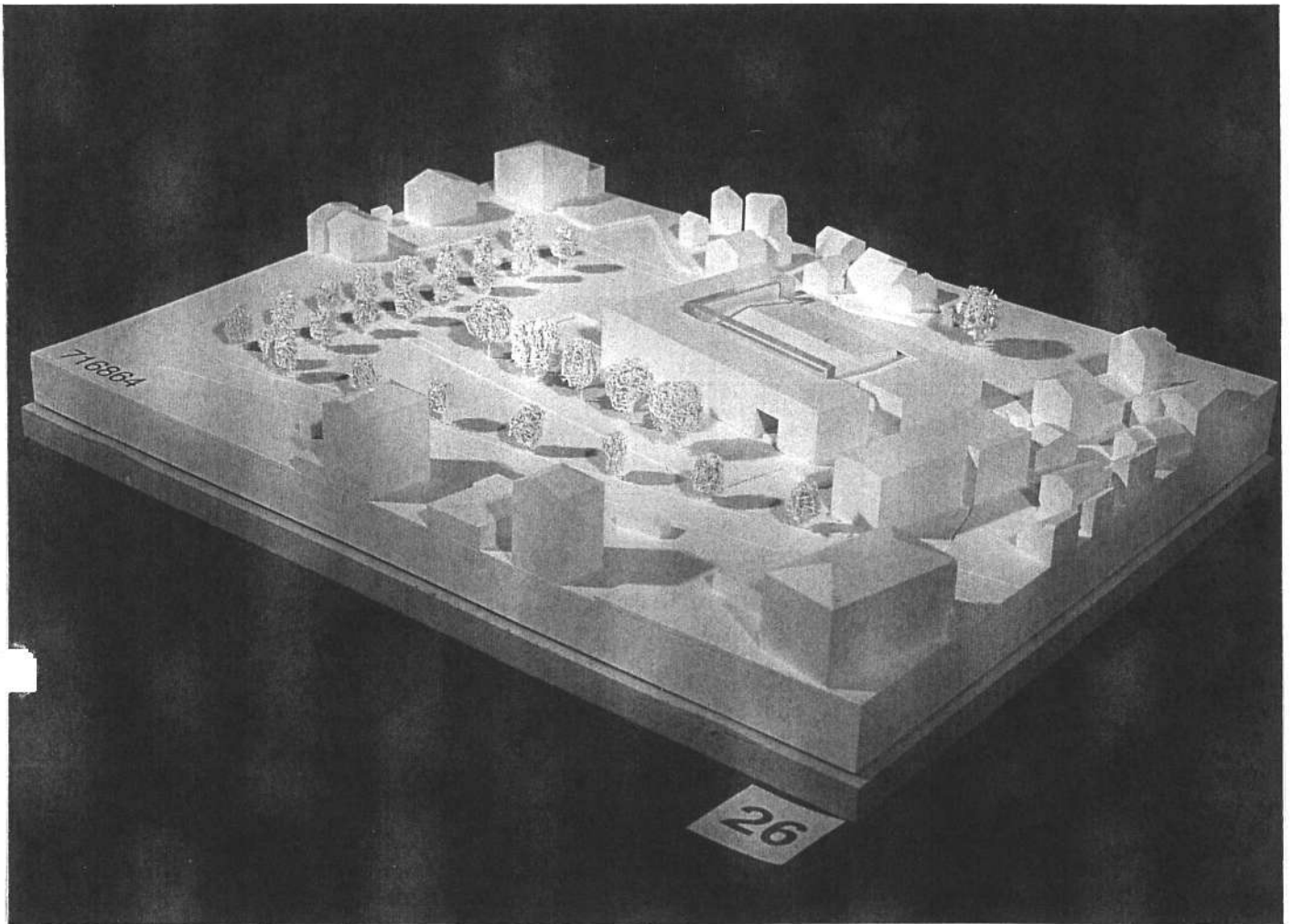
Projet No 21 - 01.11.67
Projet No 22 - 75.82.19



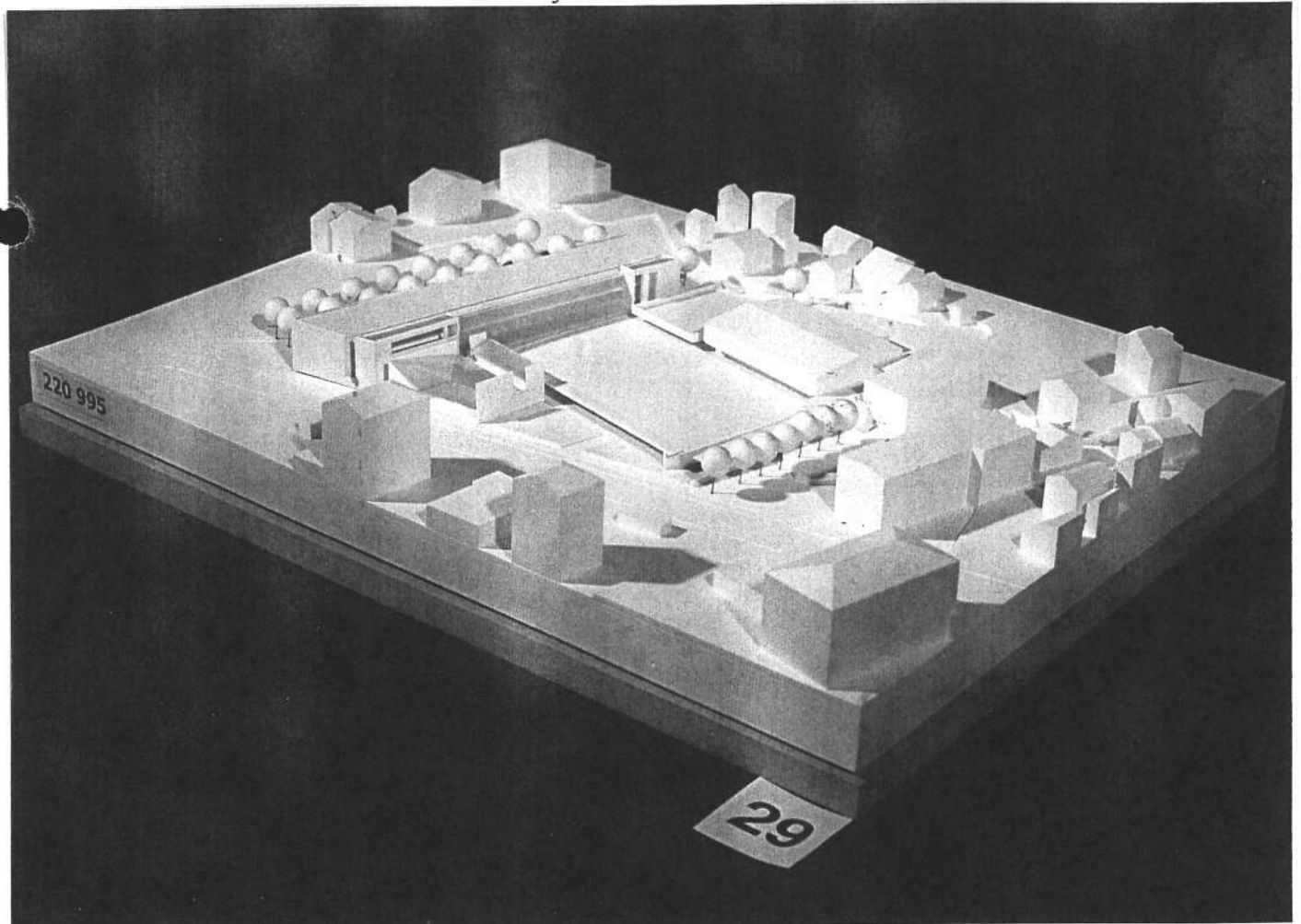


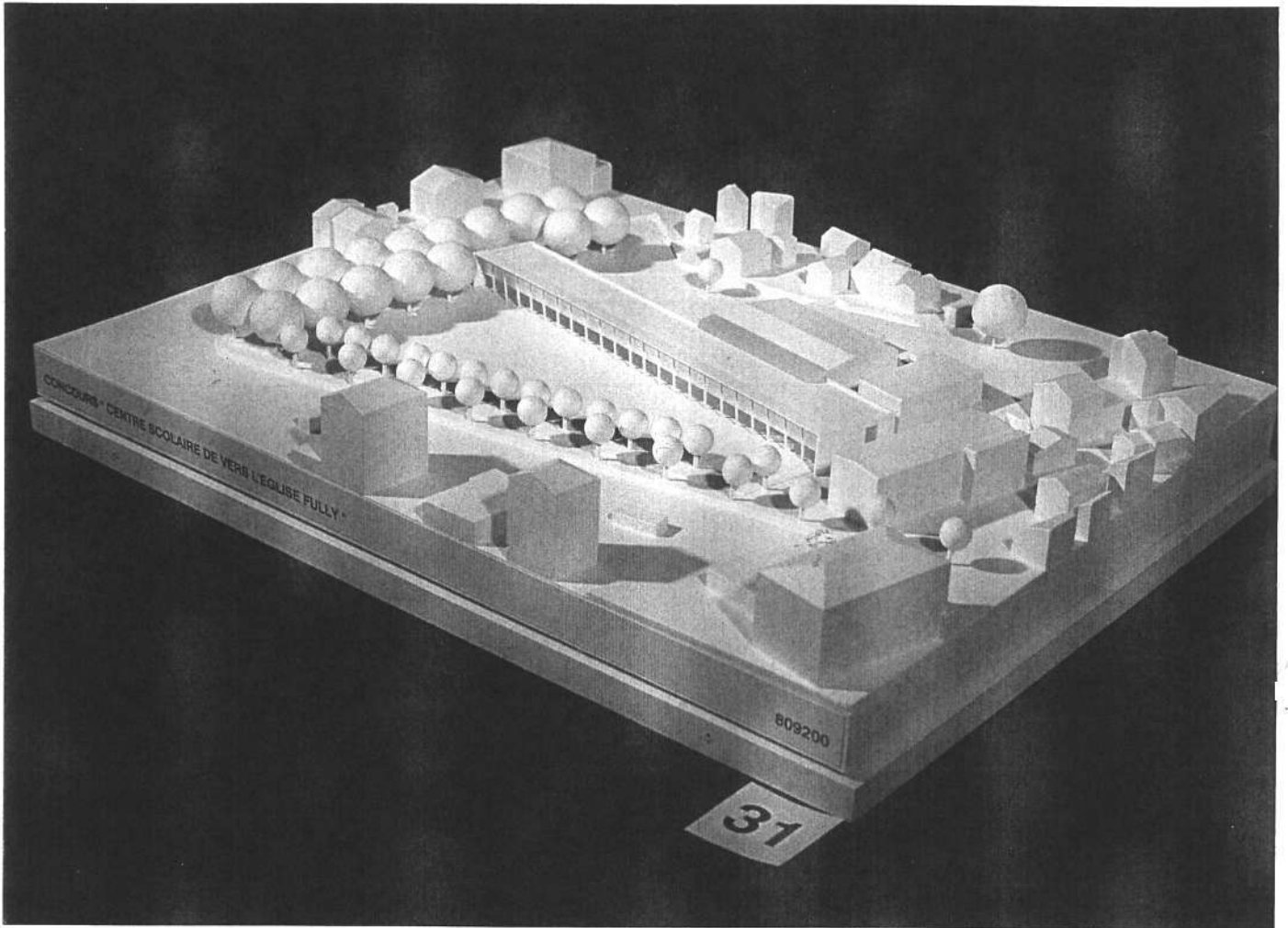
Projet No 24 - 10.22.27
Projet No 25 - 45.69.87





Projet No 26 - 71.68.64
Projet No 29 - 22.09.95





Projet No 31 - 80.92.00

3.10 Troisième tour d'élimination

Le jury procède à l'analyse des projets restants sur la base des critères suivants :

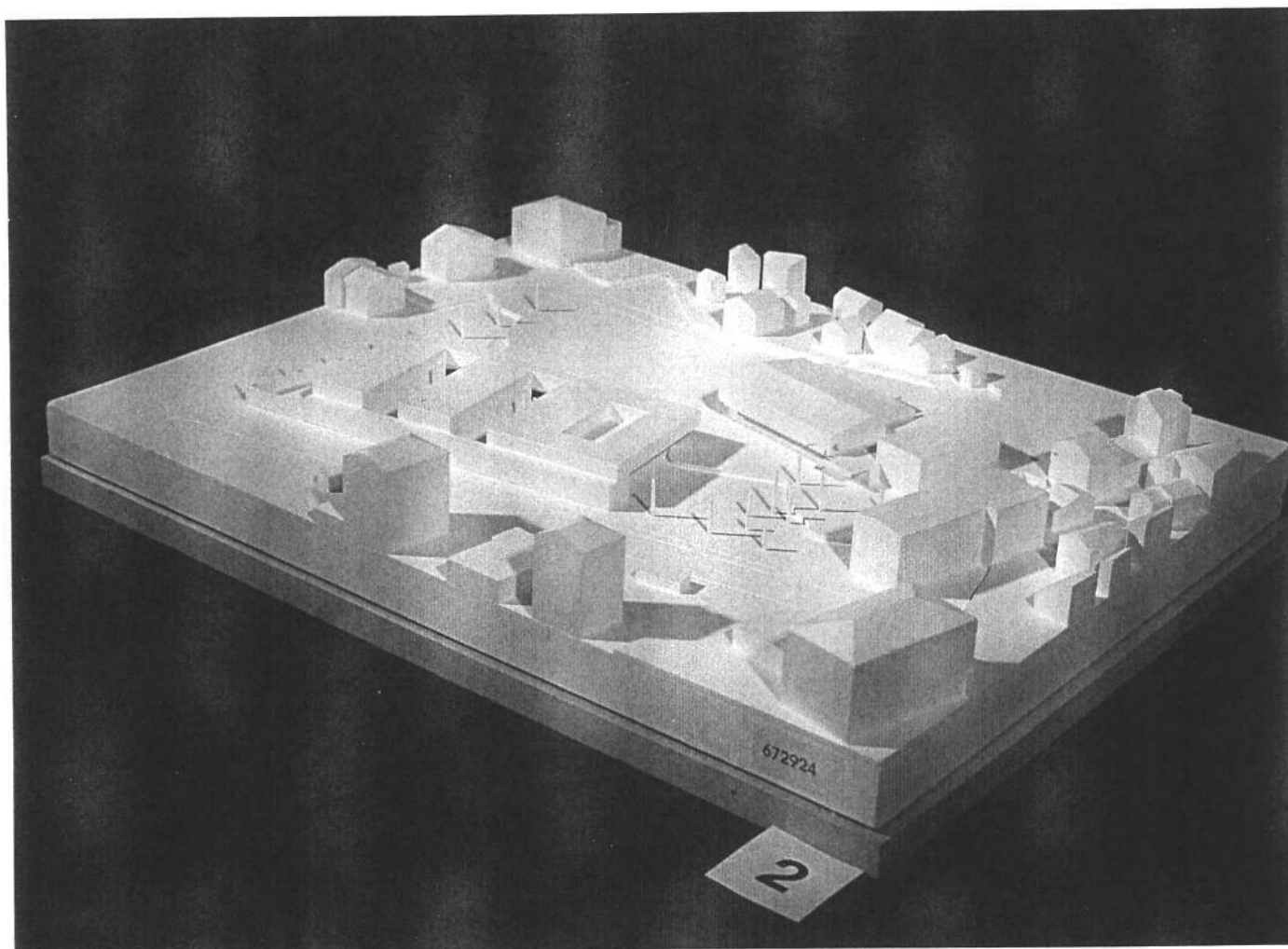
- Implantation, relations au site, circulations générales, rapport avec le volume de la salle de gymnastique existante
- Organisation fonctionnelle, structures des salles de classe
- Economie générale des projets

Sur la base de cette analyse, le jury procède à un troisième tour d'élimination et élimine les 7 projets suivants :

| | |
|---------------------|-----------------|
| Projet No 2 | 67.29.24 |
| Projet No 7 | 23.22.54 |
| Projet No 8 | 01.00.10 |
| Projet No 10 | 16.75.49 |
| Projet No 16 | 49.10.08 |
| Projet No 23 | 57.91.39 |
| Projet No 28 | 12.31.29 |

Dans la critique écrite, qui suit, le jury relève les points principaux de ces différents projets. Il s'agit de résumés plus que de critiques exhaustives. Il n'est possible ni de relever tous les aspects positifs ni de faire ressortir toutes les lacunes.

Projet No 2 - 67.29.24

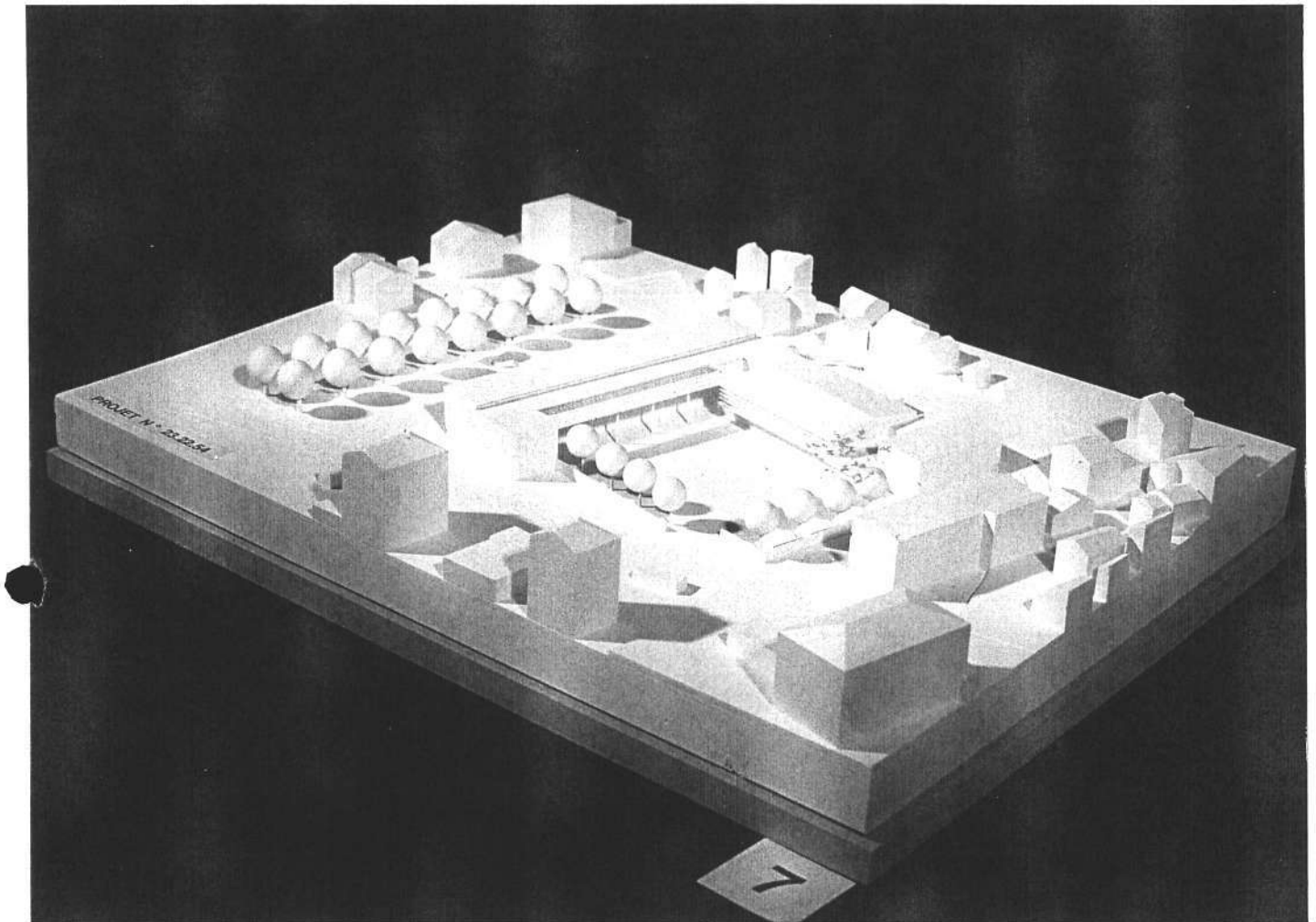


Ce projet s'implante à l'angle sud-ouest du site, le long de la rue de la Poste. Cette construction, en peigne inversé, sur deux niveaux, se veut autonome et n'entretient qu'un rapport dialectique avec la salle de gymnastique. Ainsi, les aménagements extérieurs existants au sud de la salle sont préservés et un deuxième espace majeur, non défini, est créé entre la limite du vieux village et le bâtiment scolaire. On peut regretter l'absence d'une liaison couverte avec la salle de gymnastique.

Le système proposé est une succession de patios, séparés par des corps de classes, reliés entre eux par une circulation elle-même alternée d'un étage à l'autre. Ce dispositif est sensé différencier la partie nord de la sud tout en assurant des échelles progressives dans la lecture des masses. Cette typologie à patios est intéressante et constitue une tentative louable quant à la qualité de vie offerte à de jeunes enfants. Néanmoins, le manque de précision quant à la définition des circulations transversales, successivement portiques, couloirs, murs ou coursives, nuit à l'évidence du schéma. L'orientation au sein du système semble difficile et le caractère introverti qui en résulte offre à l'agglomération une image du thème inadaptée. De plus, l'attribution des patios reste confuse en raison du socle les séparant des espaces extérieurs.

La proposition, malgré un développement de façades important, reste relativement économique.

Projet No 7 - 23.22.54

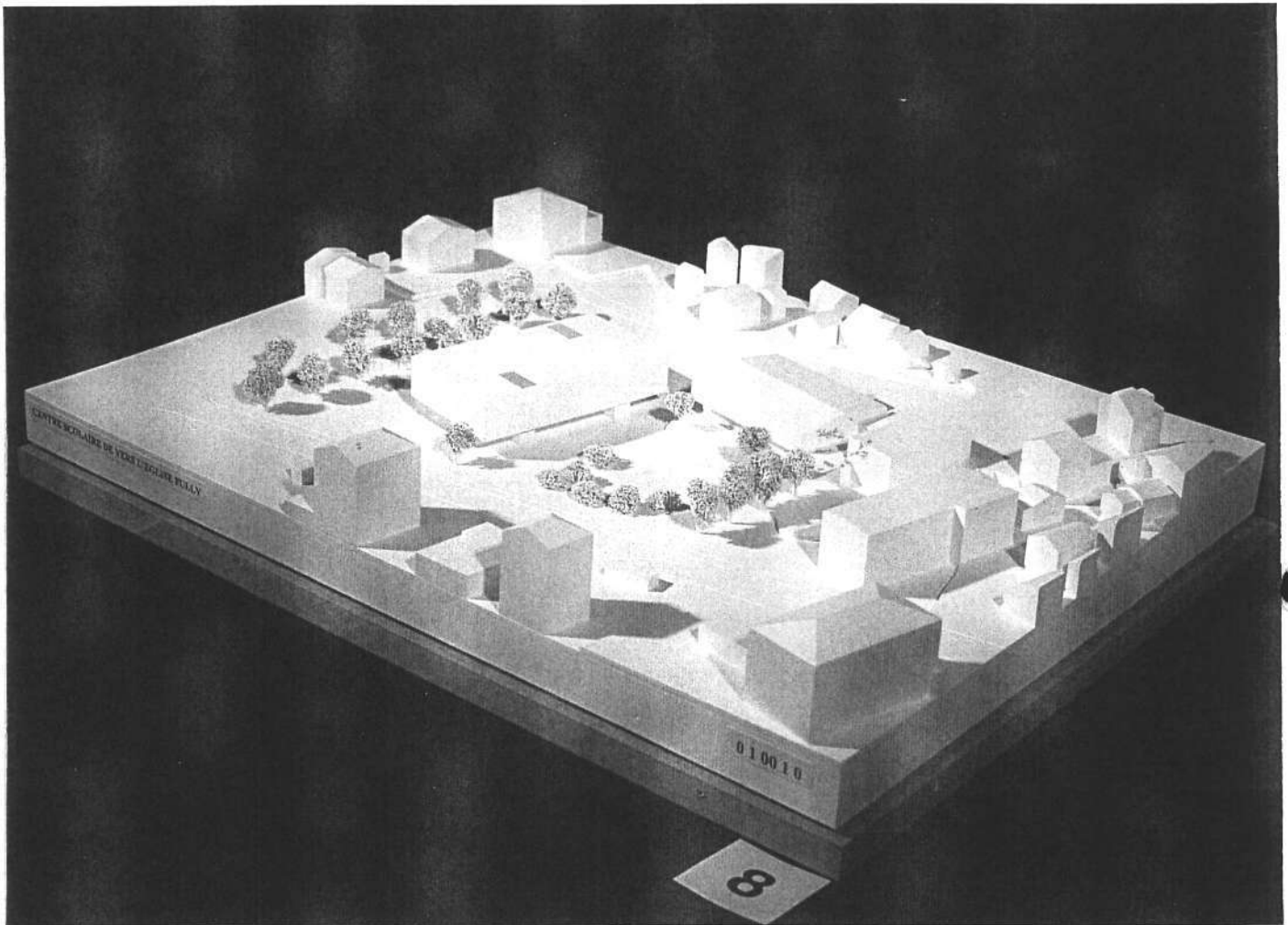


La proposition consiste à accoler une construction en barre perpendiculairement à la salle de gymnastique existante sur la face ouest de cette dernière. Le bâtiment scolaire cherche à composer avec la salle et coupe ainsi le site en deux sous-espaces nommés parc et cour. Il résulte de cette démarche une macroforme de type monastique relativement convaincante. Néanmoins, l'ensemble souffre de manque d'espace périphérique et son inscription dans la structure urbaine semble quelque peu forcée. De plus, les interfaces avec la voirie apparaissent comme des espaces résiduels non maîtrisés et mal contrôlés.

Concernant la réflexion sur le type choisi, on peut regretter le manque de subtilité dans l'expression des façades principales qui, en instaurant une symétrie, ne rend pas compte de l'ensemble. De ce point de vue, l'accrochage de la barre à la salle n'est pas convaincant.

La distribution et la répartition du programme scolaire à l'intérieur de la barre sont rationnelles et économiques. Les espaces sont correctement dimensionnés et les orientations principales ne soulèvent aucune remarque particulière.

Projet No 8 - 01.00.10

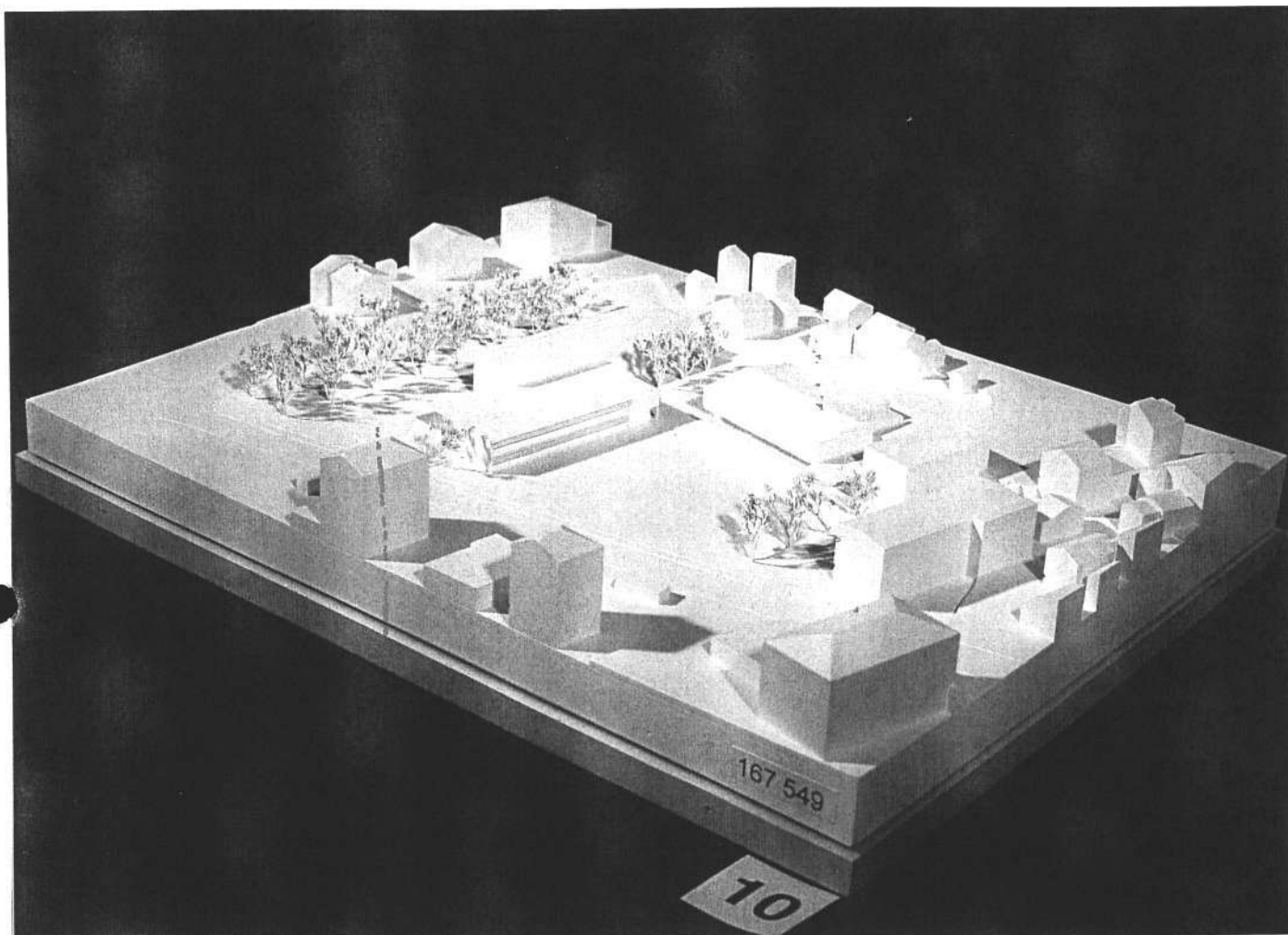


Par son implantation, ce projet de type « solitaire » met en scène les aménagements actuels, à savoir : l'espace vert arborisé et le parking.

Cette préoccupation de mise en valeur des infrastructures existantes est appréciée. Cependant, le projet ainsi implanté génère des espaces peu intéressants, à caractère résiduel. Aucune règle, si ce n'est légale (6 mètres), situe le volume bâti.

Le jury reconnaît un souci d'économie (réduction des moyens) mais la mise en place du programme est d'une grande banalité. Les distributions verticales (escaliers), traitées de la même manière que les sanitaires n'ont aucun rapport visuel avec l'extérieur. Sous certains aspects, c'est un projet trop autonome par rapport au contexte.

Projet No 10 - 16.75.49

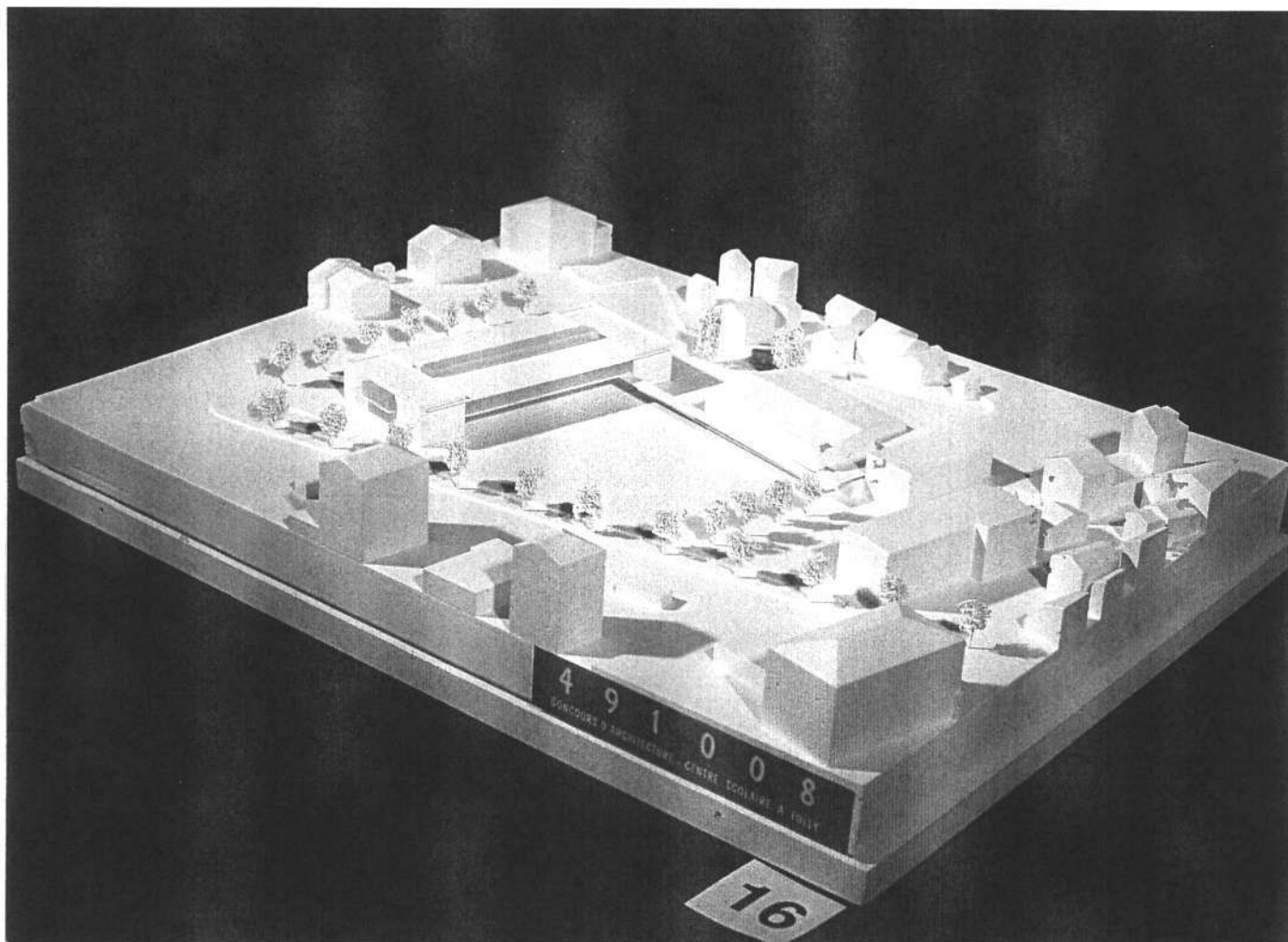


Le nouveau centre scolaire est composé de deux volumes distincts avec deux échelles différentes. Le projet ainsi organisé reconnaît d'une manière pertinente les infrastructures actuelles : espace arborisé, parking.

Avec leurs traces au sol (dallage), les volumes construits ainsi placés participent également à la prise en compte du bâti existant. Son articulation est une réponse immédiate au paysage environnant.

La relation avec la salle de gymnastique actuelle est aléatoire. Le dispositif des escaliers et des éléments de services vont à l'encontre de l'essence du projet.

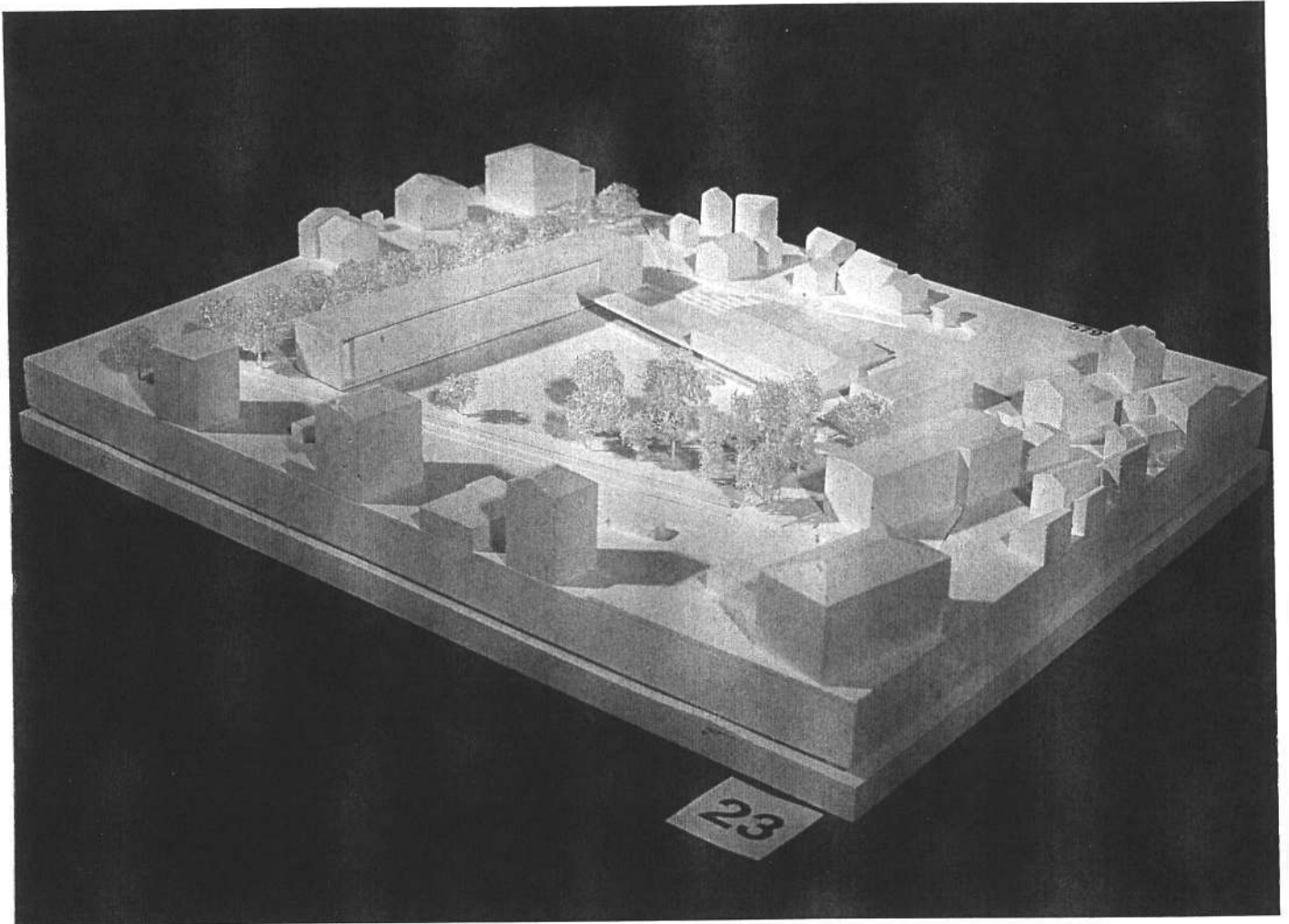
Projet No 16 - 49.10.08



Le centre scolaire, à construire, compose avec la salle de gymnastique. Le projet de type « autonome » complète une infrastructure existante mais arrive difficilement à établir le dialogue avec la structure du bâti environnant.

Le vide de l'espace d'accueil est intéressant, c'est l'élément architectural le plus significatif du projet. L'expression des façades pignons est, par contre, « formalisante ». Il y a une inadéquation entre contenu du programme et expression architecturale de l'enveloppe. La mise en place du programme des locaux montre une certaine rigidité.

Projet No 23 - 57.91.39



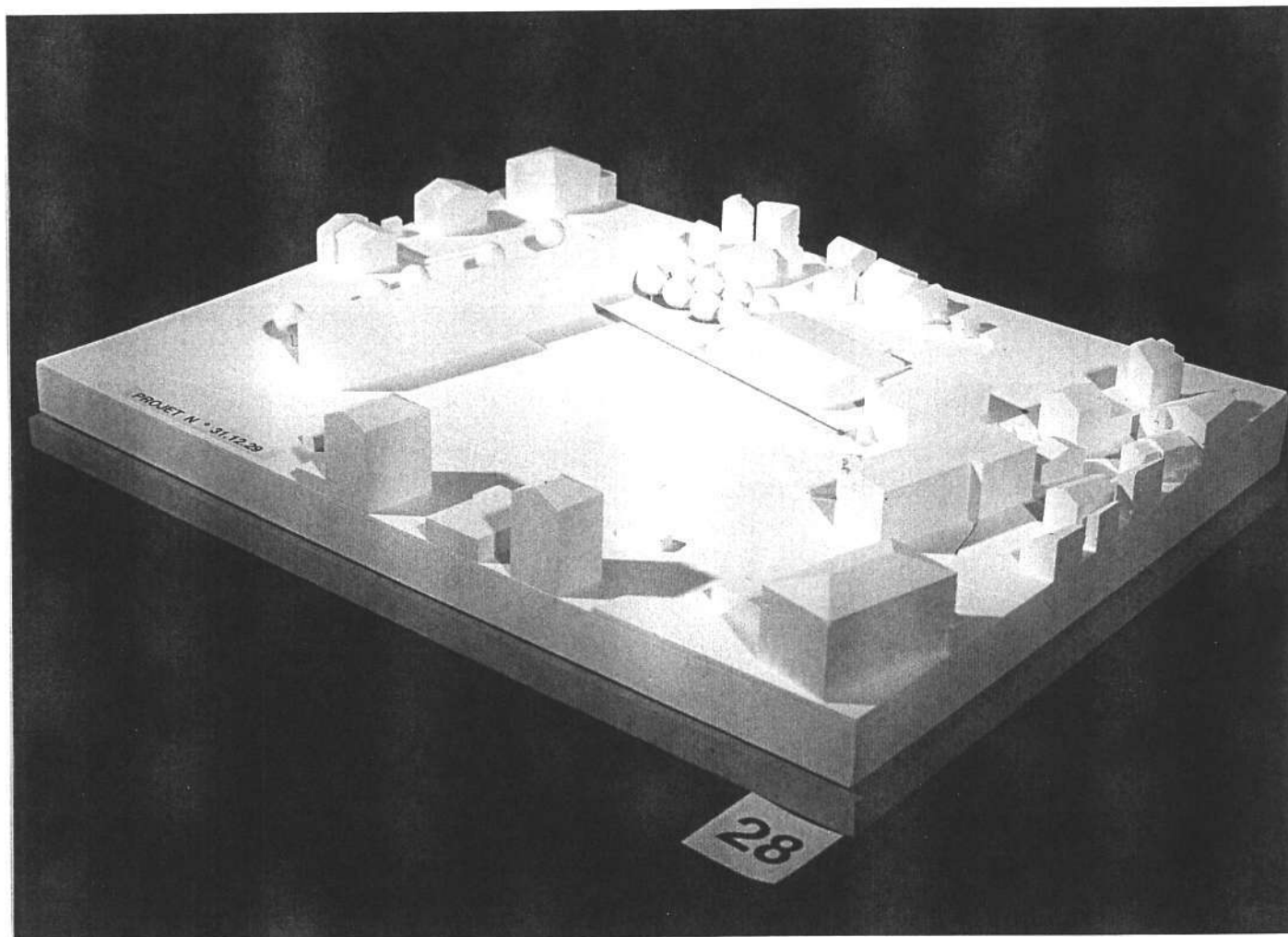
Ce projet relie la future école au portique de la salle de gymnastique existante et préserve le parking. Ainsi placé, il délimite un seul et bel espace extérieur à caractère « représentatif ».

Ce projet organisé sur trois niveaux avec une implantation « hors périmètre de construction » se caractérise par sa démarche urbanistique en créant une limite très forte le long de la rue des Sports. Il prolonge son parti sur la parcelle au sud du terrain. Ce geste très volontaire crée un front bâti hors d'échelle et hors de propos dans le paysage.

La volumétrie générale du bâtiment n'est pas à l'échelle du paysage environnant.

L'organisation du programme est simple. Les salles de classes orientées sur l'extérieur sont de qualité. On peut, cependant, regretter le fractionnement des sanitaires.

Projet No 28 - 12.31.29



Par son implantation dans le terrain, le projet dégage un grand espace extérieur unitaire orienté au sud.

Le bâtiment d'école s'inscrit dans la géométrie de la salle de gymnastique. Il est relié au portique existant et à la sortie d'abri par un couvert.

Si les espaces extérieurs sont bien définis, on peut, cependant, regretter l'absence d'information sur les accès et les cheminements piétons.

L'organisation intérieure des circulations et des classes est simple et fonctionnelle.

Toutes les classes sont orientées à l'ouest. Les couloirs sont bien dimensionnés et certaines activités liées à l'école peuvent facilement y prendre place.

L'absence de liaisons spatiales entre les trois niveaux est un des points faibles du projet.

La volumétrie est simple mais hors échelle, l'expression architecturale est sobre et le système constructif est rationnel et cohérent avec l'organisation spatiale.

La surface réduite des salles de classes est compensée par la dimension des circulations.

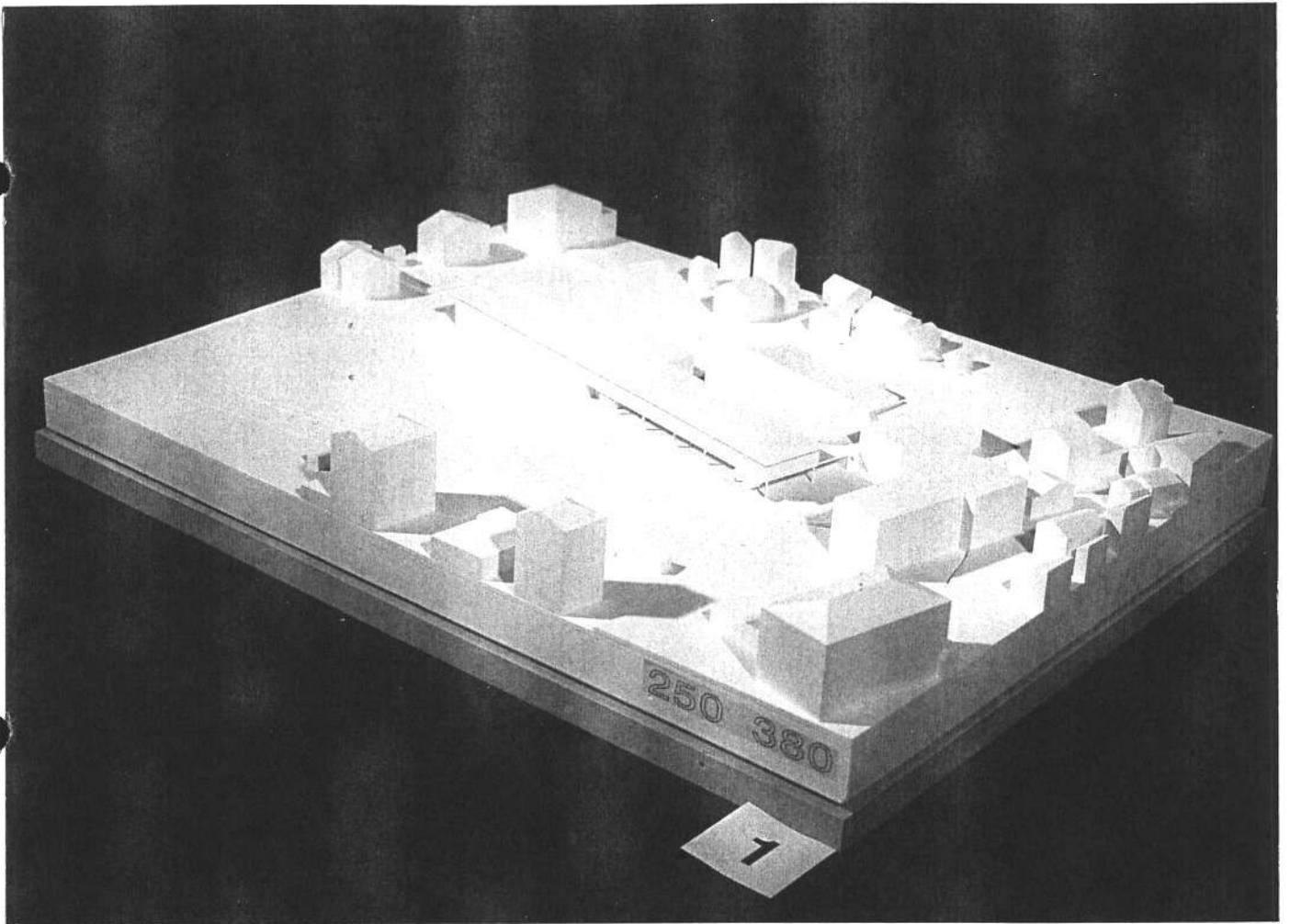
Le volume bâti est inférieur à la moyenne des projets rendus.

3.11 Analyse des projets restants

Sur la base des critères généraux définis par le troisième tour, le jury procède à l'analyse plus détaillée des projets restants. Il résume, ci-après, la critique de ces projets.

| | |
|--------------|-----------------|
| Projet No 1 | 25.03.80 |
| Projet No 3 | 70.70.70 |
| Projet No 5 | 34.81.44 |
| Projet No 17 | 02.23.73 |
| Projet No 20 | 68.32.51 |
| Projet No 27 | 44.97.21 |
| Projet No 30 | 20.00.06 |

Projet No 1 - 25.03.80



Ce projet se caractérise par son implantation dans le site et par son attitude face à la salle de gymnastique existante.

L'auteur propose un corps de bâtiment linéaire qui traverse le terrain d'est en ouest et longe le portique de la salle de gymnastique.

Par ce geste clair et précis, il exprime la volonté d'intégrer le bâti existant à la composition volumétrique de l'ensemble en proposant une nouvelle image architecturale qui affirme l'institution.

Malgré la proximité des deux corps de bâtiment, la salle de gymnastique garde son autonomie volumétrique et fonctionnelle.

Le portique existant n'est pas modifié et l'éclairage naturel de la salle est maintenu bien qu'affaibli.

Le fait aussi de libérer complètement la partie est du rez-de-chaussée de l'école et d'en faire un grand espace d'accueil et de récréation répond, à la fois, à une attitude de respect du bâti existant et aux exigences du programme.

La liaison à la salle est assurée par un couvert dont la toiture est habilement utilisée pour une sortie directe de l'étage de l'école vers la place au nord de la salle.

L'organisation spatiale et fonctionnelle du bâtiment scolaire est cohérente avec le choix de la forme typologique et avec sa position dans le terrain.

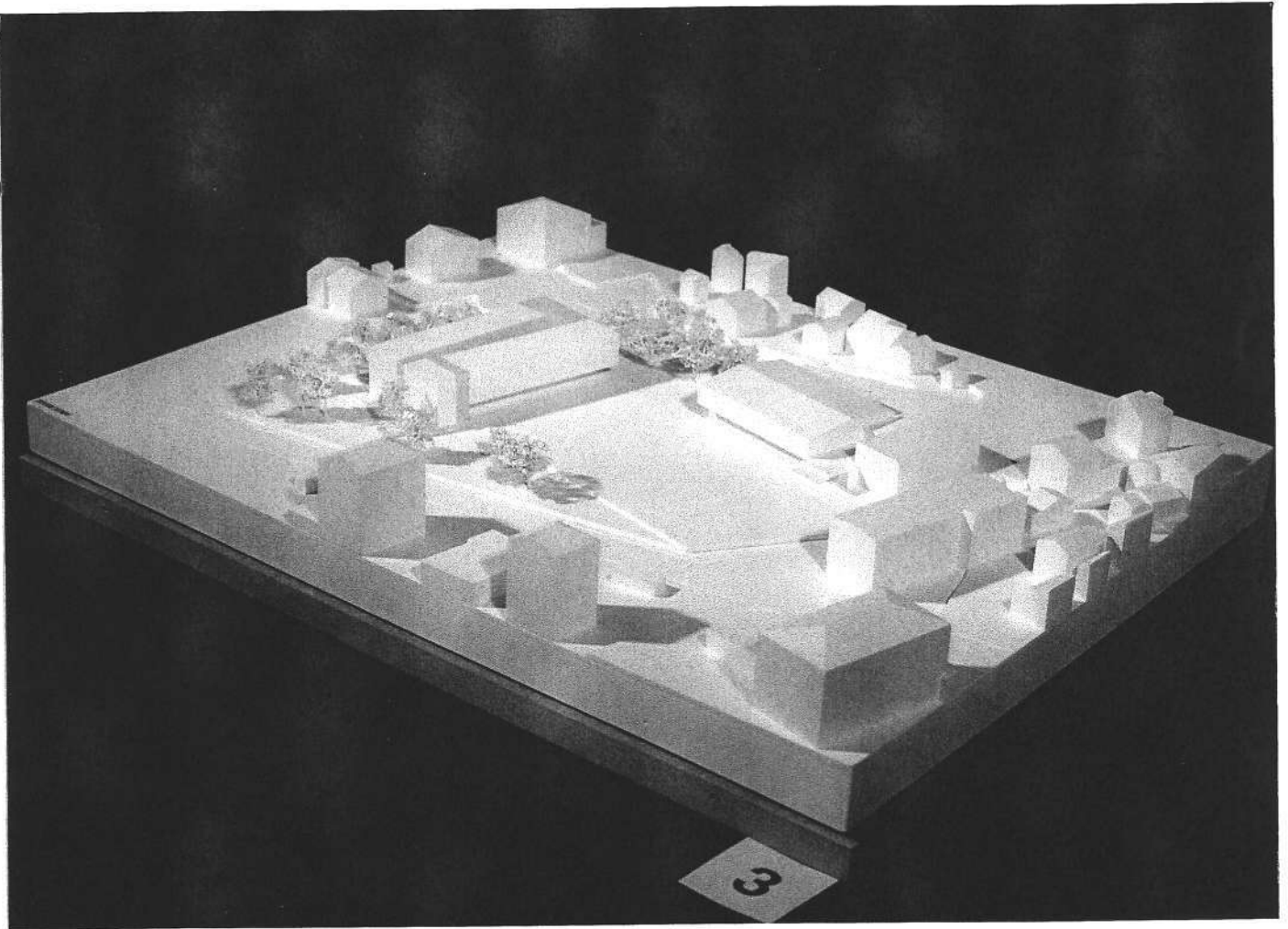
Si la prise en compte des différentes situations de proximité au bâti existant et d'orientation est appréciée, on peut néanmoins regretter certaines faiblesses dans l'organisation spatiale et structurelle du dispositif d'escaliers et de services.

L'orientation de toutes les classes au sud exige une très bonne protection solaire.

Malgré son apparente simplicité volumétrique, ce projet n'est pas des plus économiques.

Le volume bâti est supérieur à la moyenne des projets.

Projet No 3 - 70.70.70



Ce projet apparaît comme un monolithe opérant la fusion subtile de deux géométries présentes dans le site, celle de la salle de gymnastique existante et celle induite par la rue des Sports descendant du vieux village. L'extrême précision de l'implantation de ce solitaire définit dans sa périphérie trois espaces : une zone arborisée et engazonnée formant l'angle sud-ouest du site, une place dite d'accueil au nord en relation avec le village et un espace majeur orthogonal servant de cour de récréation et de jeux unissant la salle et l'école. On peut, néanmoins, regretter le manque d'information quant à l'aménagement de ces espaces extérieurs même si l'on comprend aisément le pourquoi d'une telle omission. Il en va de même quant à la liaison couverte avec la salle de gymnastique.

Le bâtiment scolaire est formé de deux ailes reprenant chacune une direction particulière. Le faible décalage des deux géométries permet la création d'un vide les unissant. Ce vide, trapézoïdal, devient un grand hall d'accès et de distribution. Un troisième corps de bâtiment, plus modeste mais fondamental dans l'équilibre des masses, résultant des deux géométries, regroupe les services.

L'espace de la cour glisse sous la barre en apportant de la lumière naturelle au hall par le préau couvert alors que dans les deux étages supérieurs, la lumière, changeante et réfléchie par le coteau, éclaire les circulations horizontales.

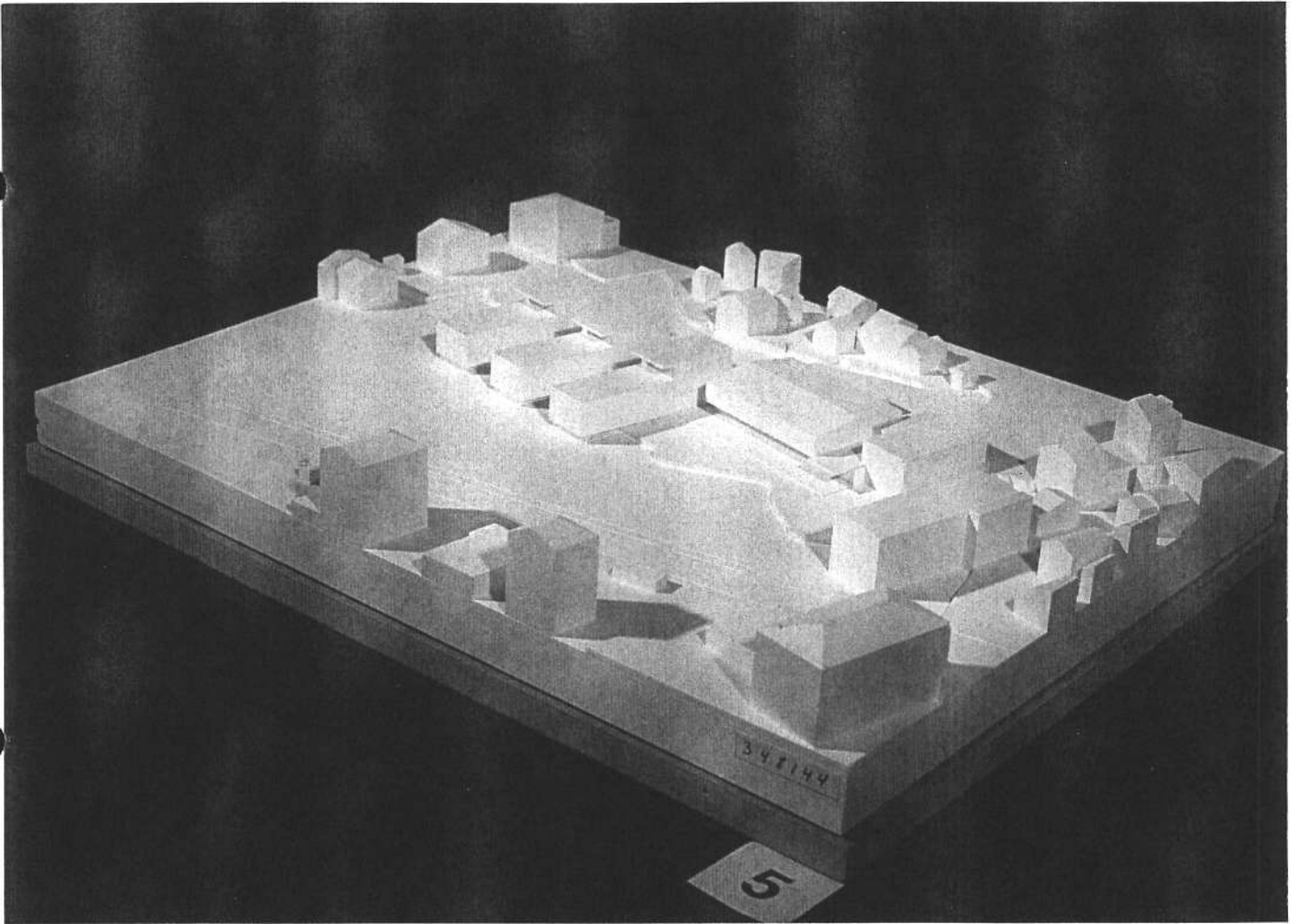
L'expression des faces de ce monolithe renforce la clarté du projet même si elle se réfère plus volontiers à un répertoire plastique, voire pictural, qu'à une réalité constructive.

Les classes spéciales sont regroupées au rez-de-chaussée alors que les salles d'enseignement ordinaire occupent les deux niveaux supérieurs. Ces derniers sont réunis par un hall de double hauteur, orientés vers les nord.

Cette proposition est tout à fait remarquable du point de vue de l'économie de moyens utilisés et des qualités spatiales qui s'en dégagent. Ce projet, loin d'être schématique, fait preuve d'une grande maîtrise architecturale dans sa capacité à gérer des contraintes multiples tout en offrant une solution minimaliste.

Le cube, légèrement inférieur à la moyenne, et la compacité de la forme en font un projet très économique.

Projet No 5 - 34.81.44



Ce projet prolonge le portique de la salle de gymnastique existante. Le long de cette colonne vertébrale sont greffés trois corps de bâtiment dans le sens nord-sud. Ce dispositif est ingénieux car il permet d'utiliser les avantages d'une implantation parallèle au site tout comme ceux liés à une implantation perpendiculaire. Les trois constructions identiques, regroupant chacune un tiers du programme, rappellent le parcellaire existant et les constructions situées au sud du site.

Si les espaces résultant de cette implantation sont clairement définis, on regrette le manque d'information quant à leur contenu.

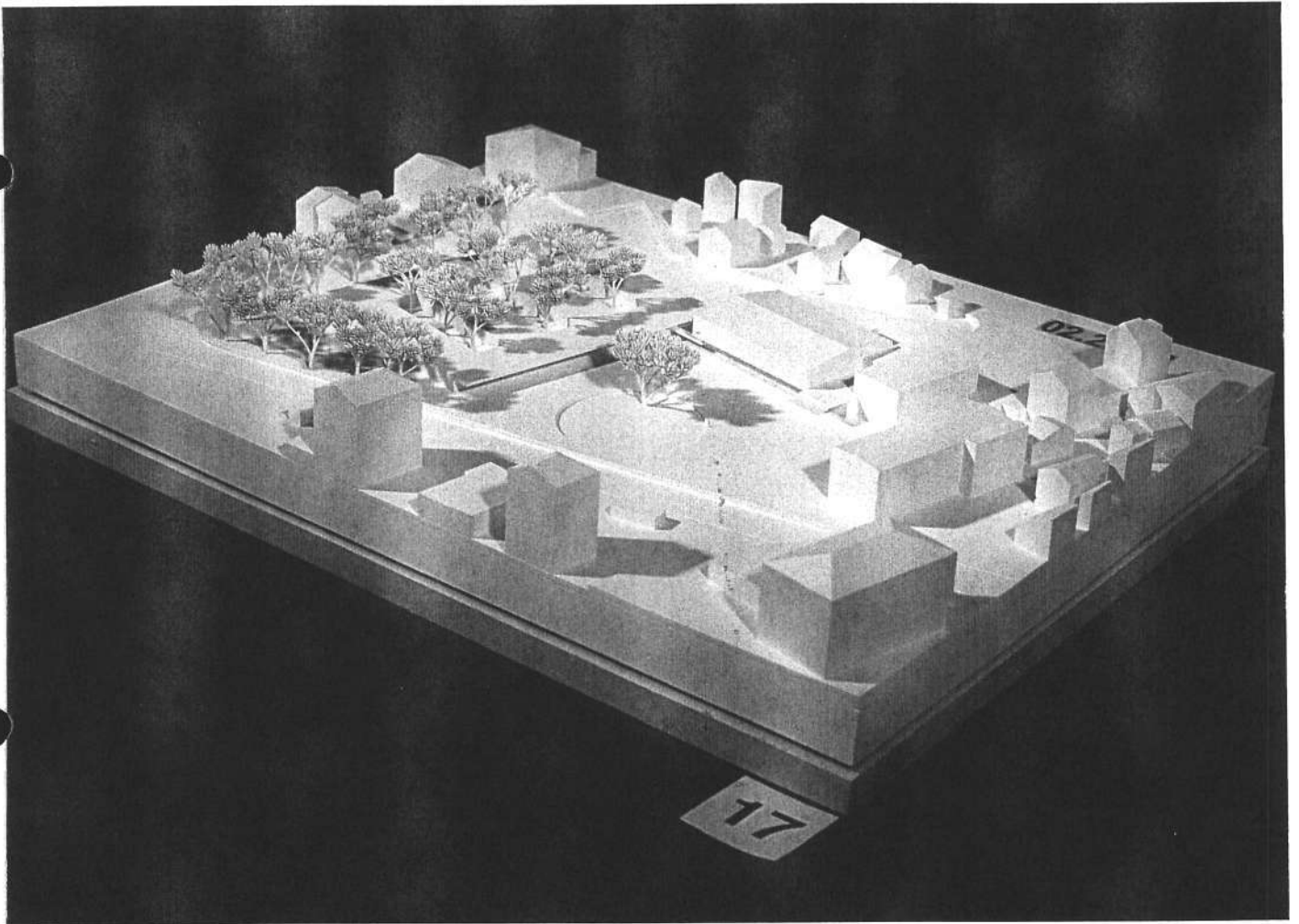
Chaque corps possède un noyau dur qui constitue le point d'accrochage au portique. Ce noyau regroupe la circulation verticale et les services. Il est prolongé au nord par des salles de classes, déployées sur trois niveaux, qui profitent de la vue sur le vieux village et la montagne. Au sud du noyau, le système porteur s'inverse permettant une grande diversité quant à l'organisation des classes orientées vers l'ouest. Cette réflexion sur le devenir de l'école contemporaine ainsi que la recherche de la rationalisation structurelle qui l'accompagne sont très appréciées. Par ailleurs, l'ensemble du jury se plaît à relever l'ampleur du travail tant d'un point de vue graphique que projectuel qui a été fournie.

L'organisation interne des halls d'entrée laisse à désirer et la succession d'espaces fermés et d'espaces ouverts le long du portique paraît problématique à l'usage. Par ailleurs, le dimensionnement des circulations est insuffisant.

L'expression de l'ensemble et son caractère volontairement « industriel » apparaissent comme une surenchère n'apportant rien à la qualité indéniable de ce projet dans un contexte villageois.

Malgré les efforts relevés plus haut quant à la rationalisation de la construction par éléments modulaires, force est de constater que cette proposition, par la démultiplication de son enveloppe, est peu économique.

Projet No 17 - 02.23.73



Ce projet se caractérise par son attitude face au site et à la mémoire du lieu. Il occupe la totalité du secteur sud-ouest. Par son emplacement, le volume bâti délimite trois espaces extérieurs très spécifiques : une cour de récréation attenante à la salle de gymnastique actuelle, une place de stationnements pour voitures et des aménagements extérieurs de type « jardins ».

La nouvelle école projetée propose des espaces construits et des espaces extérieurs de type « jardins ». Ainsi organisé sur un seul niveau, ce projet propose des « pleins » et des « vides » en rapport avec le thème (une école) et une interprétation particulière du site, tout en se référant à des modèles connus.

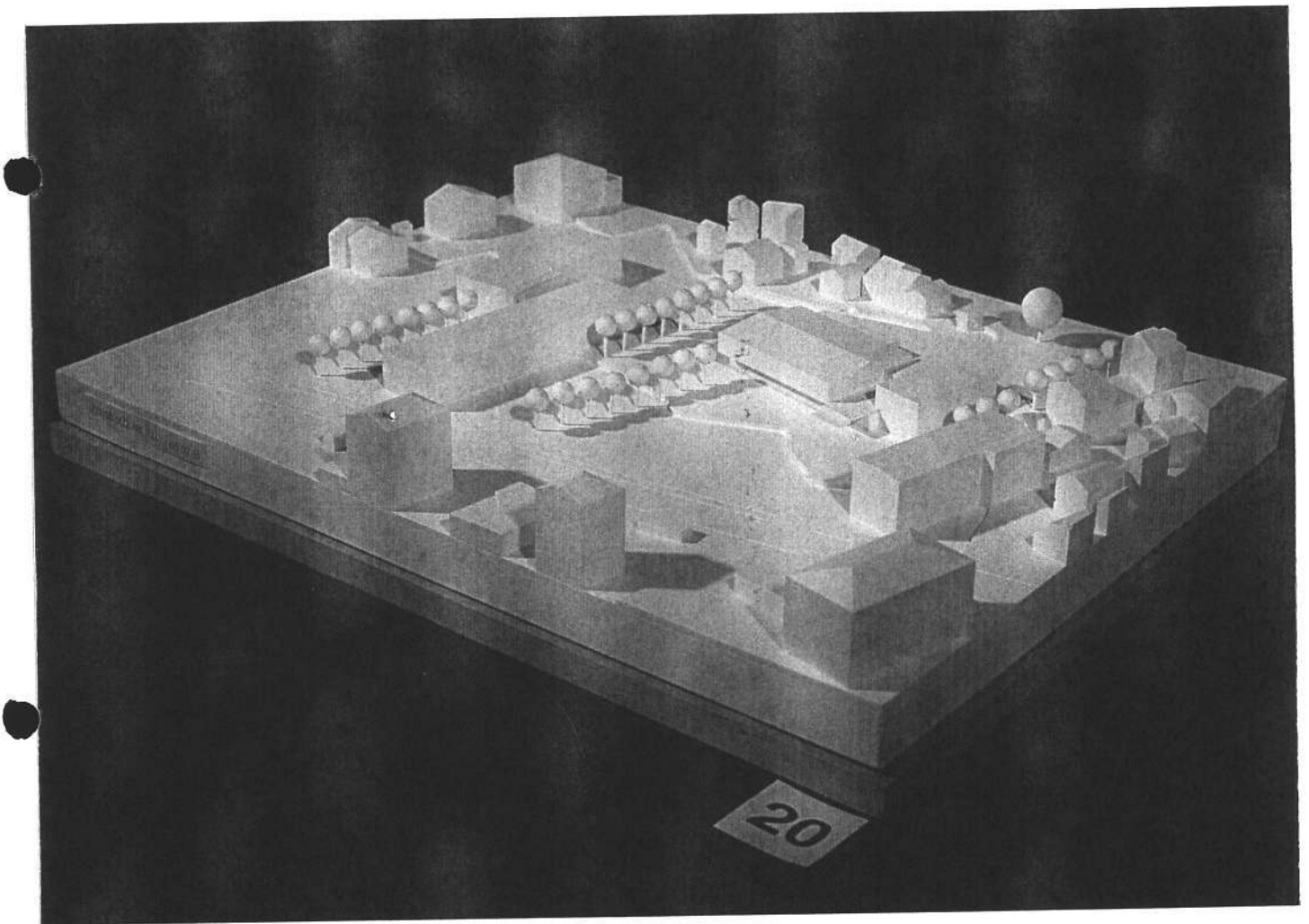
De par sa situation, avec une échelle d'un seul niveau, il reconnaît un terrain difficile (plaine agricole reconquise sur ancien marécage) et traduit ainsi l'histoire de ce lieu.

Chaque salle de classe s'attribue un espace-jardin et forme ainsi un lieu d'apprentissage en rapport avec le thème spécifique de cette école primaire d'un village de la plaine du Rhône.

Un portique côté « cour de récréation » valorise l'espace d'accueil. L'organisation en plan est sans ambiguïté mais laisse apparaître quelques lacunes dans le dimensionnement des espaces de cheminements intérieurs. Le projet se sent un peu à l'étroit dans le terrain mis à disposition. La surface manquante des salles de classes n'est pas compensée par le dimensionnement des circulations. Si un dimensionnement plus généreux des espaces de circulations intérieures était exigé, il risquerait de mettre en péril le concept de base du projet.

Le système structurel est économique. Le volume se situe dans la moyenne des cubes présentés.

Projet No 20 - 68.32.51



Le projet compose le site à aménager avec deux corps de bâtiments côté nord, de même échelle. Il met en valeur toute la profondeur du terrain. Il reconnaît le cheminement menant à l'église et se relie ainsi à l'ancien village. Il se préoccupe peu de la salle de gymnastique et ne réalise pas la liaison couverte souhaitée.

Disposé perpendiculairement à la pente, ce projet crée un ordre bâti qui révèle la structure du tissu existant tout en reconnaissant le paysage environnant. Les rideaux d'arbres, disposés sur la limite d'un parterre végétalisé, mettent en scène l'organisation des espaces extérieurs et participent également à la reconnaissance de l'environnement bâti et non bâti.

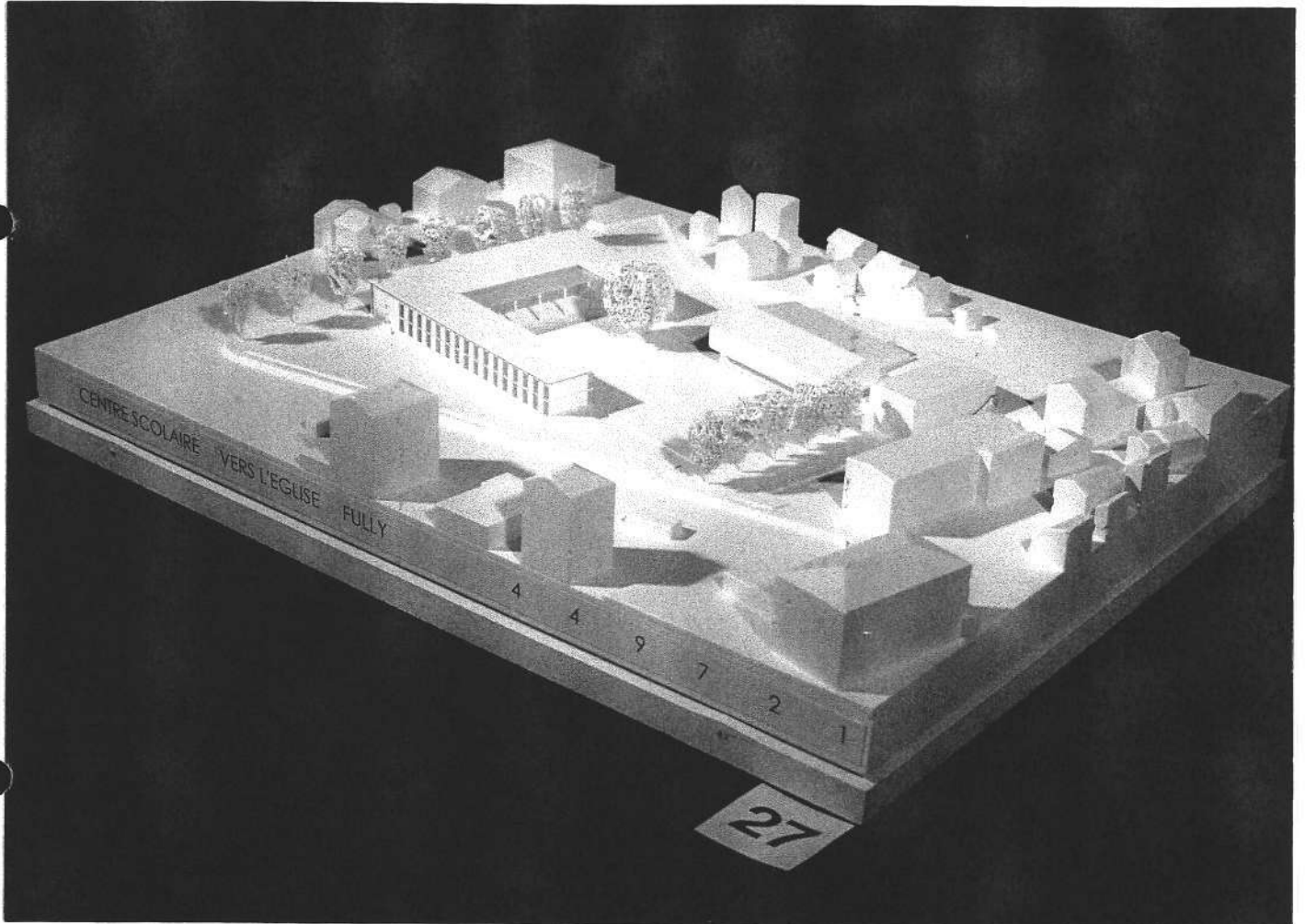
L'organisation du programme est très claire. Les escaliers sont placés à l'articulation des deux volumes. Le système de distribution ainsi placé et disposé nord-sud participe aussi à la mise en valeur du site.

Les espaces de service, dans le prolongement des escaliers, valorisent l'espace de référence extérieur. On peut cependant regretter l'absence d'un préau couvert.

Les grandes qualités en plan ne se retrouvent pas dans l'expression de l'enveloppe.

La structure porteuse est simple et économique. Le volume se situe dans la moyenne des cubes.

Projet No 27 - 44.97.21



Le projet occupe toute la partie ouest du terrain disponible et s'organise autour d'une cour de récréation et d'accueil.

La principale qualité de ce projet réside dans sa forme typologique et dans sa composition volumétrique et spatiale avec la salle de gymnastique existante.

L'échelle du bâti, l'ordonnance et l'expression des façades donnent une image claire et séduisante de l'institution.

L'espace-cour est délimité par la forme du bâti - école et salle de gymnastique - et c'est par ce vide, bien défini, que les deux bâtiments sont reliés pour former un « tout ».

On peut cependant regretter l'absence d'une liaison couverte avec la salle de gymnastique.

Si l'organisation générale des accès et la qualification des espaces extérieurs sont appréciées, l'implantation et la disposition des places de parc, en bordure de la rue des Sports, sont discutables. De plus, l'entrée ouest à travers le parking n'est pas convaincante et paraît contredire l'idée même du projet et le choix typologique.

L'organisation intérieure des espaces et des circulations s'inscrit dans la logique du projet.

Toutes les classes sont orientées à l'extérieur nord-sud-ouest. Les espaces de circulation donnent sur la cour.

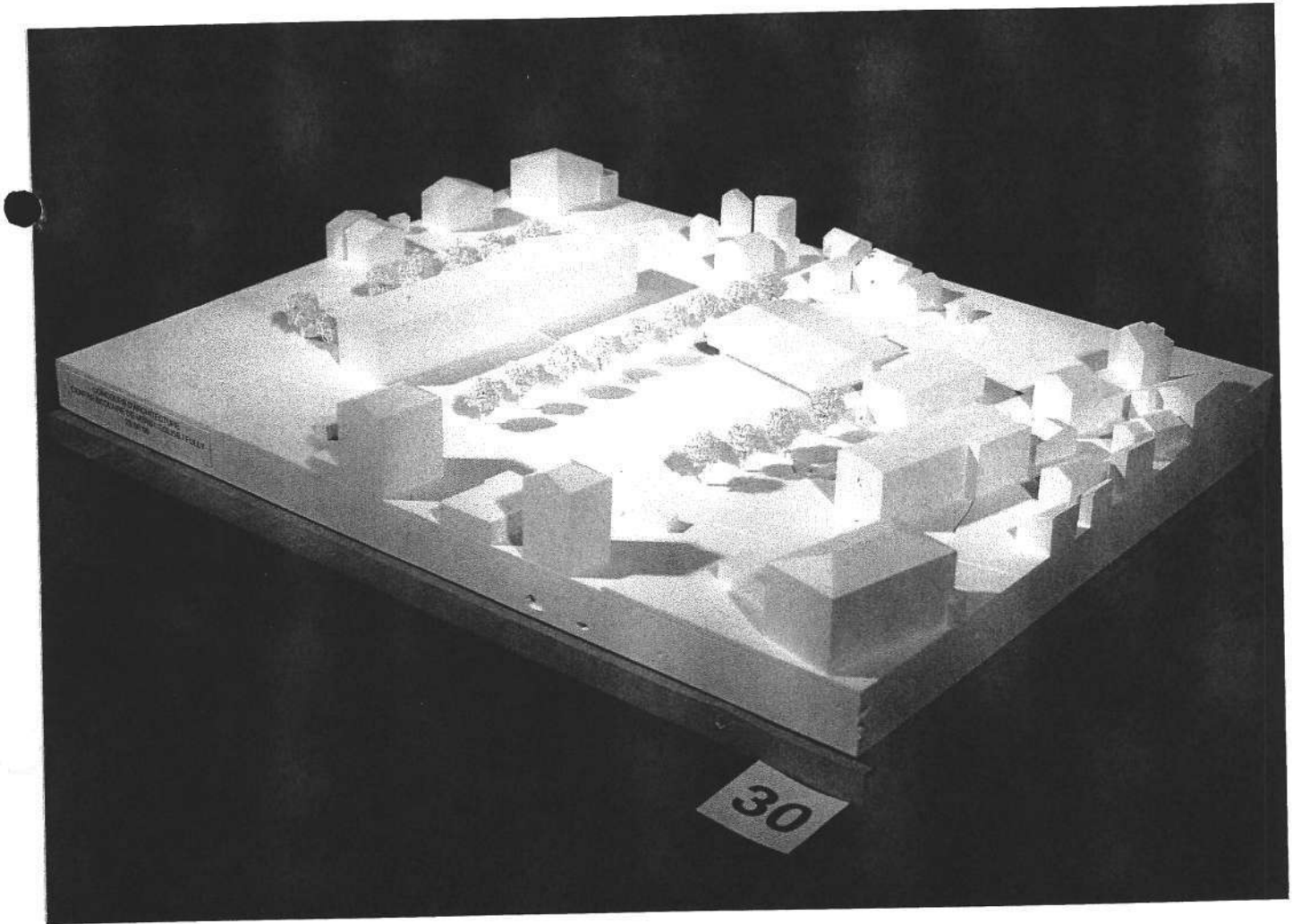
Si cette triple orientation des classes est cohérente avec le choix typologique et peut être admise, il faut, cependant, reconnaître que les problèmes liés à la qualité de la lumière naturelle et aux protections solaires sur la façade sud peuvent sensiblement modifier la belle ordonnance des façades proposées.

Les liaisons spatiales et fonctionnelles entre les deux niveaux sont bien résolues.

La simplicité et l'échelle des volumes bâtis, le langage architectural et la rationalité du système constructif participent à l'économie générale du projet.

Le volume bâti est supérieur à la moyenne des projets rendus.

Projet No 30 - 20.00.06



Le projet s'implante dans le secteur ouest du terrain et libère ainsi toute la partie de la parcelle autour de la salle de gymnastique.

Par ce geste clair et précis, l'auteur du projet propose une utilisation pertinente et rationnelle du terrain.

Il intègre dans la composition volumétrique et spatiale l'allée d'arbres du parking existant en requalifiant l'espace pour l'offrir à l'école. Ainsi, le parking actuel devient l'espace d'accueil et de récréation de l'école.

La proposition de réaménagement de l'ensemble du terrain disponible, par une hiérarchie et requalification des espaces extérieurs, procède de la même logique qui sous-tend l'idée de projet pour le bâtiment scolaire. Parallèle à la rue des Sports et adossé à l'allée d'arbres existants, le bâtiment d'école s'exprime comme un volume linéaire et autonome.

Sa forme bâtie est simple et le choix typologique est clair et rationnel.

Si l'orientation des classes à l'est sur le parc et l'ouverture des galeries à l'ouest sur le préau sont très appréciées, on peut, cependant, regretter l'absence de relations spatiales entre les trois niveaux de l'école.

Le dispositif d'escaliers et de services, en face de l'entrée, n'est pas convaincant.

La surface réduite des classes est compensée par la dimension des galeries et par leur potentialité d'accueil d'activités scolaires.

Le dispositif proposé pour accueillir des classes d'été est surinstrumenté et disproportionné à l'usage que l'on peut en faire.

La liaison couverte, souhaitée entre l'école et la salle de gymnastique, n'a pas été proposée.

La simplicité volumétrique, l'expression sobre et cohérente des façades (à l'exception des terrasses) et la rationalité du système constructif rendent le projet économique.

Le volume bâti se situe dans la moyenne des projets rendus.

3.12 Tour de rattrapage

Conformément à l'art. 44.1 du Règlement SIA No 152, le jury passe en revue tous les projets et confirme ses décisions.

4. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury décide d'attribuer à l'unanimité les prix suivants :

1^{er} prix Projet No **3 - 70.70.70** **Fr.17'000.--**

2^{ème} prix Projet No **17 - 02.23.73** **Fr.14'000.--**

3^{ème} prix Projet No **27 - 44.97.21** **Fr.10'000.--**

4^{ème} prix Projet No **20 - 68.32.51** **Fr. 9'000.--**

et à la majorité des voix les prix suivants :

5^{ème} prix Projet No **5 - 34.81.44** **Fr. 6'000.--**

6^{ème} prix Projet No **30 - 20.00.06** **Fr. 5'000.--**

7^{ème} prix Projet No **1 - 25.03.80** **Fr. 4'000.--**

5. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

Arrivé au terme de son jugement, le jury recommande, à l'unanimité, au maître de l'ouvrage, conformément à l'article 47 du règlement SIA 152, le projet No **3 - 70.70.70** pour la poursuite des études en vue de l'exécution.

Il remercie l'ensemble des concurrents pour la contribution qu'ils ont, chacun, apportée à la recherche d'une solution pour cette intéressante réalisation.

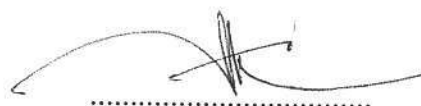
6. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Fully, le 3 novembre 1998

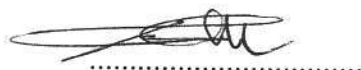
Président :

Bernard **ATTINGER**



Membres :

Bernard **TROILLET**



Fonso **BOSCHETTI**



Philippe **BROCHELLAZ**



Edouard **FELLAY**



Jean-Luc **GROBETY**

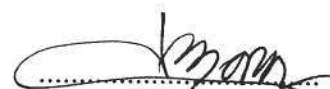


Pierre **ROUAULT**



Suppléants :

Vincent **CARRON**



Laurent **MAYORAZ**



Albert **RODUIT**



Expert :

Pierre-Marie **GABIOUD**



7. OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETÉES

7.1 Projets primés

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets primés.

1er prix Fr. 17'000.-- / Projet No 3 - 70.70.70

Auteurs :

Geneviève Bonnard & Denis Woeffray, Monthey

2e prix Fr. 14'000.-- / Projet No 17 - 02.23.73

Auteurs :

Claudine Lorenz & Florian Musso, Sion

Collaborateur :

François Savioz

3e prix Fr. 10'000.-- / Projet No 27 - 44.97.21

Auteurs :

Jean-Paul Chabbey, Monthey

Collaborateurs :

Claudia Bétrisey, Carole Pont, Benoît Aumann, Ambroise Bonvin

4e prix Fr. 9'000.-- / Projet No 20 - 68.32.51

Auteurs :

Isabelle Evéquoz et Michel Follonier, Sierre

Collaborateur :

Jean-Marc Rouiller

5e prix Fr. 6'000.-- / Projet No 5 - 34.81.44

Auteurs:

J.-M. Zimmermann & Nico Sneiders, Monthey

Assistant :

DAO Iori Mettler

6e prix Fr. 5'000.-- / Projet No 30 - 20.00.06

Auteurs :

Atelier nord-sud, Laurent Fesselet / Michael Vöchting / Pierre-Antoine Wanner, Vevey et Ueli Brauen / Doris Wälchli, Lausanne

7e prix Fr. 4'000.-- / Projet No 1 - 25.03.80

Auteurs :

Jean-Paul Balet & Christian Ravaz, Grimisuat

8. DIVERS

La présentation officielle de l'exposition aura lieu en présence d'une délégation du jury,

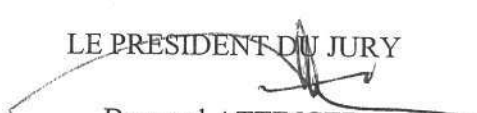
le vendredi 13 novembre 1998 à 18h00

dans les locaux de l'ancien cinéma Michel, à Fully

L'exposition sera ouverte au public du 13 au 24 novembre 1998 de 17h00 à 20h00 et le samedi de 14h00 à 19h00. Le dimanche, elle sera fermée.

Les concurrents des projets non primés sont invités à retirer leurs documents à la Commune de Fully du 4 au 15 janvier 1999. Passé ce délai, les plans et maquettes deviendront propriété de la Commune.

LE PRÉSIDENT DU JURY



Bernard ATTINGER
Architecte Cantonal

9. LISTE DES AUTEURS

| | |
|-------------------------|---|
| Projet No 1 - 25.03.80 | Bureau d'architecture Jean-Paul BALET & Christian RAVAZ, Grimsuat |
| Projet No 2 - 67.29.24 | Auteurs : Atelier 4 + Raphaël BERCLAZ & Jean-Luc TORRENT Sion |
| Projet No 3 - 70.70.70 | Auteurs : Genevière BONNARD & Denis WOEFFRAY arch. FAS/SIA, Monthey |
| Projet No 4 - 66.64.57 | Atelier d'architecture Coquoz SA & Atelier d'architecture MCA Crettenand SA Auteurs : Thomas COQUOZ, arch. ETS, Martigny Laurent CRETTEENAND, arch. ETS, Martigny Coll. : Sandra ROSERENS |
| Projet No 5 - 34.81.44 | J.M. ZIMMERMANN, arch. UTS, Nico SNEIDERS, arch. FSAI/SIA Monthey Assistant : DAO Iori METTLER |
| Projet No 6 - 22.04.57 | Auteur : Bureau d'architecture U.V.A.I. Jean-Louis ZUFFEREY Coll. : Normand PILLET, technicien, Montana Pierre-Olivier ZUBER, arch. ETS, Vercorin |
| Projet No 7 - 23.22.54 | Atelier d'architecture Eric PAPON, icar design SA, Sierre Coll. : Olivier CHESEAU, arch. ETS, Max PERRUCHOUD, arch. ETS Jacky FROSSARD, DAO |
| Projet No 8 - 01.00.10 | Auteurs : Nicolas PHAM, arch. EPFL/SIA, Nils MEULEMANS, arch. Lausanne |
| Projet No 9 - 94.55.46 | Jean-Pierre PERRAUDIN, arch. SIA, dipl. EPF, Sion |
| Projet No 10 - 16.75.49 | Pascal VARONE, arch. SIA, dipl. EPFL, Sion Coll. : Serge VILLE, arch. EPF/SIA, Marc KLAUS, arch. EPF Frédéric DAYER, arch. ETS |
| Projet No 11 - 23.19.20 | Auteurs : Association d'architectes, Blaise FAVRE & Pierre-Antoine MASSEREY, Venthône Coll. : Jean-Marc GENOUD, Stéphane KLINGELE |
| Projet No 12 - 26.43.10 | Bureau d'architecte A31, Sierre M. FORMAZ, arch. EPFL/SIA, Sion N. SCHWEIZER, arch. EPFZ/SIA, Sierre |
| Projet No 13 - 25.07.31 | Auteurs : Jean Gérard GIORLA & Mona TRAUTMANN, Sierre Coll. : Blandine DESCHENAUX |
| Projet No 14 - 30.19.06 | Atelier d'architecture Grégoire BAECHLER, Sion Coll. : Jean-Claude FRUND, arch. dipl. ETS Antonio GALLINA, arch. dipl. ETS, Alexandre REY, arch. dipl. ETS |
| Projet No 15 - 17.35.42 | Alexandre DUCREY & Olivier VALLAT Architectes, Contley Auteurs : Alexandre DUCREY, Olivier VALLAT Coll. : Luca FASCINI Stagiaire : Noémie SAKKAL |
| Projet No 16 - 49.10.08 | Stéphane RUDAZ, arch. EAUG/SIA, Sierre Coll. : Ivan JORIS, arch. Archigraphe : dess. : Maurice SCHERLE, Alexandre RAUSIS |
| Projet No 17 - 02.23.73 | Atelier d'architecture Claudine LORENZ & Florian MUSSO arch. EPFL, dipl. Ing/SIA, Sion Coll. : François SAVIOZ |
| Projet No 18 - 08.60.10 | Auteurs : Nicolas MEILLAND, arch. EPFL, Fully Michel TROLLET, arch. ETS/UTS, Martigny |
| Projet No 19 - 75.13.17 | Auteurs : O. GALLETTI - C. MATTER, arch. EPFL/FAS/SIA, Collombey |
| Projet No 20 - 68.32.51 | Bureau : Isabelle EVEQUOZ & Michel FOLLONIER, Sierre Coll. : Jean-Marc ROULLER |
| Projet No 21 - 01.11.67 | Jean-Paul DARBELLAY, arch. FAS/SIA, Martigny |
| Projet No 22 - 75.82.19 | Auteurs : Gérard DIENSNER Architecte, St Pierre de Clages FERRERO - DELACOSTE Architectes, Genève et Monthey Coll. : Christophe EMPEYTA |
| Projet No 23 - 57.91.39 | Alain GIRARDET, arch. EPFL/SIA, Martigny |
| Projet No 24 - 10.22.27 | Auteurs : Emmanuel VENTURA, Stéphane SAUDAN, Béatrice SCHAER, arch. dipl. EPFL, Martigny |
| Projet No 25 - 45.69.87 | Auteurs : NUNATAK S.à.r.l. Joël CHERVAZ & Roland VASSAUX, arch. EPFL/REG A/SIA, Fully Coll. : Christophe SALAMIN, Philippe SCRUFARI, Raymond VASSAUX |
| Projet No 26 - 71.68.64 | Auteurs : Ami et Luc DELALOYE Architectes, Martigny Coll. : François DELALOYE, Christophe LUGON-MOULIN, Eric DEFAGO |
| Projet No 27 - 44.97.21 | Auteur : Jean-Paul CHABBEY, arch. EPFL/SIA, Monthey Coll. : Claudia BETRISEY, Carole PONT, Benoit AUMANN, Ambroise BONVIN |
| Projet No 28 - 12.31.29 | Groupe d'architectes : Hans et Linus MEIER SA, Sion Elias BALZANI, Brig Auteur : Elias BALZANI Coll. : Tatjana BALZANI, Ingrid ZIMMERMANN, Federico E. BALZANI Philipp KUONEN |
| Projet No 29 - 22.09.95 | Atelier d'architecture Roger BONVIN, Martigny Coll. : Stéphane PAULI |
| Projet No 30 - 20.00.06 | Auteurs : Atelier nord-sud Laurent FESSELET/Michael VOECHTING/Pierre-Antoine WANNER arch. EPFL, Vevey et Ueli BRAUEN et Doris WAELCHLI, arch. EPPFL/FAS/SIA, Lausanne |
| Projet No 31 - 80.92.00 | Atelier J. CHABBEY & M. VOILLAT, arch. Martigny Coll. : A. FERNANDEZ, S. CRETTEENAND, J. KREKIC Bureaux d'études consultants : CUYPERS & MARET, ing. civ. MICHELLOD & CLAUSEN, ing. CVS |